

Allocation touristique

LA BANQUE D'ALGÉRIE MET FIN AU SUSPENSE

Page 5

LE JEUNE
INDÉPENDANT
N° 8239 – SAMEDI 19 JUILLET 2025
www.jeune-independant.net direction@jeune-independant.net

LA PROTECTION CIVILE APPELLE À LA VIGILANCE

La canicule s'installe

Page 2

Après ses surprenantes décisions contre l'Algérie A QUOI JOUE L'UE ?



Du bras de fer feutré à l'entretien d'une tension ouverte. L'Union européenne semble vouloir engager un affrontement commercial aux conséquences incalculables avec l'Algérie. Pourquoi cet acharnement de la part de l'UE contre la politique économique de l'Algérie, et qui relève de sa propre souveraineté. A quoi joue l'UE dans ce qui semble être un plan de pression et de chantage, dépassant de loin le strict cadre économique ou commercial ?

Page 3

VACANCES D'ÉTÉ

La Tunisie toujours en tête, mais à quel prix ?

Page 6

AHMED AL-CHAREH FACE À L'IMPASSE DRUZE

Une crise révélatrice

Page 7

FESTIVAL ALGÉ'RIRE

Des sketchs pleins les zygomatiques

Page 11

QUOTIDIEN NATIONAL D'INFORMATION FONDÉ LE 28 MARS 1990 – ISSN 1111-0115. PRIX : ALGÉRIE 30 DA, FRANCE 1 EURO

ALERTE CANICULE

La Protection civile appelle à la vigilance

Alors que plusieurs wilayas du pays sont placées en alerte en raison d'une vague de chaleur intense, la Direction générale de la Protection civile appelle les citoyens à la plus grande prudence. Elle rappelle les gestes essentiels à adopter pour se protéger soi-même, mais aussi les autres, notamment les personnes les plus vulnérables.



La canicule s'installe.

Des températures extrêmes dépassant localement les 46 °C à l'ombre sont attendues aujourd'hui, notamment dans les régions de l'intérieur, du Sud et des Hauts Plateaux, selon les services de l'Office national de la météorologie (ONM), lesquels ont émis une nouvelle série de bulletins d'alerte spéciaux.

Cette température sera enregistrée dans certaines wilayas de l'est du pays, notamment Skikda, Annaba et El-Tarf, particulièrement exposées.

D'autres régions connaîtront également des températures comprises entre 39 et 41 °C, notamment Alger, Boumerdès, Béjaïa et Jijel.

Un temps lourd et étouffant est aussi prévu sur les wilayas de Tizi Ouzou, Tipasa, Aïn Defla, Relizane et In Salah. Les services météo signalent, par ailleurs, des conditions de chaleur extrême persistante dans le Sud-Ouest et le Grand Sud, touchant des zones comme Timimoun, Adrar, Tindouf et Bordj Badji Mokhtar. Cette alerte renforce l'appel lancé par la Protection civile à la population. La canicule n'est pas qu'un inconfort passager, mais un réel danger sanitaire, surtout pour les enfants, les personnes âgées ou souffrant de pathologies chroniques. Des gestes simples peuvent sauver des vies.

Face à ce phénomène météorologique préoccupant, la Direction générale de la Protection civile met en garde contre les risques accrus de déshydratation, de malaises, d'incendies ou encore d'accidents domestiques. Une situation qui exige une mobilisation collective et un strict respect des consignes de prévention.

De ce fait, la Protection civile recommande en priorité d'éviter toute exposition au soleil, surtout entre 11 h et 17 h, période la plus chaude de la journée. Les enfants en bas âge, les personnes âgées et les malades chroniques doivent faire l'objet d'une attention particulière. Ces populations sont les plus à risque de développer un coup de chaleur ou une insolation, qui peuvent être mortels si les signes ne sont pas rapidement pris en charge.

A domicile, il est conseillé de garder les volets et les rideaux fermés dans les pièces exposées, et d'aérer uniquement la nuit lorsque la température extérieure baisse. Un courant d'air nocturne, même léger, permet de rafraîchir les lieux de vie.

Il est aussi préférable de réduire l'éclairage artificiel et d'éteindre les appareils électriques non indispensables qui dégagent de la chaleur, afin d'améliorer le confort intérieur.

La vigilance doit également s'appliquer à nos habitudes quotidiennes. La Protection civile rappelle que s'hydrater régulièrement, même sans sensation de soif, est crucial. Elle invite la population à boire de l'eau en petites quantités mais de façon fréquente et à éviter les boissons sucrées, alcoolisées ou très fraîches qui peuvent aggraver la déshydratation.

Pour les déplacements, il est fortement déconseillé de sortir aux heures les plus chaudes. Si cela s'avère nécessaire, il faut porter des vêtements légers, amples, en coton, de couleur claire, et un chapeau ou une casquette. Dans la mesure du possible, reporter les activités physiques intenses, y compris le sport, le jardinage ou le bricolage.

ATTENTION AUX BAIGNADES ET AUX DÉPARTS DE FEU

En cette période estivale, les baignades non surveillées peuvent également tourner au drame. La Protection civile insiste sur l'interdiction formelle de se baigner dans les retenues d'eau (barrages, mares, bassins), qui représentent un véritable danger, même pour les bons nageurs. Elle rappelle également la fermeture de certaines plages interdites à la baignade, dont la fréquentation constitue un risque sérieux pour la sécurité. Autre point sensible abordé par la Protection civile, celui des risques d'incendies de forêt. La DGPC appelle à la responsabilité de chacun en évitant tout geste susceptible de provoquer un départ de feu. En effet, jeter un mégot, allumer un feu de camp, brûler des déchets ou laisser une bouteille en verre en pleine nature peut suffire à déclencher un incendie aux conséquences désastreuses. Les conducteurs sont d'ailleurs invités à éviter les longs trajets en pleine journée, surtout si leur véhicule n'est pas climatisé.

Les déplacements doivent être planifiés tôt le matin ou tard le soir. En cas de situation d'urgence, la Protection civile propose deux numéros au service des citoyens.

Le numéro vert 1021, le numéro d'urgence 14. Il est essentiel, lors d'un appel, de préciser clairement l'adresse et la nature de l'accident, afin de garantir une intervention rapide et efficace des secours, conclut la Protection civile.

Lynda Louifi

SAISON ESTIVALE

Inspection générale sur les plages de Tipasa

POUR le bon déroulement de la saison estivale et afin de veiller au respect des conditions d'accueil des estivants ainsi qu'à la bonne gestion des plages, plusieurs commissions dépêchées par le ministère de l'Intérieur, des Collectivités locales et de l'Aménagement du territoire sont à pied d'œuvre, notamment dans les 14 wilayas côtières du pays.

C'est dans cette dynamique qu'une commission ministérielle a été récemment envoyée pour une mission de trois à quatre jours dans la wilaya de Tipasa. Cette mission de contrôle et de suivi porte sur les conditions d'accueil des estivants et le respect des clauses figurant dans les cahiers des charges régissant les concessions des plages.

Avant d'entamer les inspections sur le terrain, les membres de la commission se sont réunis au siège de la wilaya de Tipasa avec la commission locale chargée de la préparation et du suivi de la saison estivale, en présence des chefs de daïra et des présidents d'APC des communes côtières.



Les discussions ont porté sur la situation des concessions de plages et sur divers aspects liés à la gestion des sites de baignade. À ce propos, l'inspecteur général de la wilaya a indiqué que sur les 71 lots proposés à la concession, 46 ont été attribués. Les 25 lots restants, dont l'adjudication s'est révélée infructueuse, seront relancés prochainement. Sur le terrain, la commission a entamé ses inspections par les plages de Colonel Abbes et Si El Haoues, à Douaouda, Sidi Boumaâza, à Bou Ismaïl, Abdelkader Mahieddine, à Aïn Tagourait, Les Koualis et Chenoua 1 et 2 à Tipasa. La tournée s'est poursuivie à travers les sites de baignade des daïras de Damous et Gouraya, ainsi que sur l'ensemble des plages autorisées à la baignade dans les daïras de Tipasa et Cherchell.

L'évaluation a porté sur la qualité des services offerts aux estivants, notamment l'éclairage public, la propreté, l'approvisionnement en eau, et la sécurité assurée par la présence de la Protection civile, de la police et de la Gendarmerie nationale.

Par ailleurs, plusieurs décisions ont été prises sur place pour remédier à certaines lacunes constatées.

L'objectif est de garantir aux estivants un meilleur confort, un accueil de qualité, ainsi que le respect du principe de gratuité d'accès aux plages, un droit fondamental que les autorités entendent faire respecter de manière concrète.

T. Bouhamidi

APRÈS SES SURPRENANTES DÉCISIONS CONTRE L'ALGÉRIE

A quoi joue l'Union Européenne ?

Du bras de fer feutré à l'entretien d'une tension ouverte. L'Union européenne semble vouloir engager un affrontement commercial aux conséquences incalculables avec l'Algérie.

Pourquoi cet acharnement de la part de l'UE contre la politique économique de l'Algérie, et qui relève de sa propre souveraineté. A quoi joue l'UE dans ce qui semble être un plan de pression et de chantage, dépassant de loin le strict cadre économique ou commercial ?

Mercredi dernier, Bruxelles a décidé de lancer une procédure d'arbitrage contre ce qu'elle considère comme des restrictions imposées au commerce et à l'investissement par les autorités algériennes, prétextant que cela est en contradiction avec les clauses de l'Accord d'association qui lie l'Algérie et l'UE. Cette décision survient quelques jours après que Bruxelles a classé l'Algérie sur la liste noire des pays à haut risque en matière de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme. Une décision qui intervient un an après le lancement par l'UE d'une procédure de règlement des différends contre l'Algérie. Or, avec cette dernière sortie, Bruxelles passe à une autre étape de durcissement dans ses rapports avec Alger.

Ne se contentant point de lancer cette procédure d'arbitrage, l'Union européenne est allée plus loin dans son unilatéralisme en apportant un soutien franc aux entreprises françaises (seulement françaises), qui seraient, selon son discours, impactées par la politique économique du gouvernement algérien, alors que des centaines de sociétés italiennes, espagnoles, allemandes, danoises et belges exercent en Algérie sans aucune contrainte.



Un affrontement aux conséquences incalculables.

L'UE justifie sa nouvelle politique contre l'Algérie en citant, entre autres, des «obstacles» dans le système d'importation de certains produits, l'interdiction «formelle» d'importation de marbre et de céramique, le «plafonnement» de la participation étrangère, des exigences de «réenregistrement onéreuses pour les entreprises importatrices et la politique globale de substitution aux importations».

Autrement dit, l'UE refuse et dénie à l'Algérie toute sa politique économique mise en place depuis années dans le cadre du redressement et des réformes en profondeur de l'économie nationale, notamment la préservation de ses réserves de change, la protection de la production locale, la relance de son industrie et la diversification de ses fournisseurs étrangers.

Bien entendu, l'Algérie n'est pas restée les bras croisés après cette surprenante série de mesures anti-algériennes. Elle a officiellement réagi, via un communiqué du ministère des Affaires étrangères.

Dans ce texte, on apprend que le ministre Ahmed Attaf a adressé une correspondance officielle à la cheffe de la diplomatie européenne Kaja Kallas, dans laquelle il a exprimé son étonnement concernant la procédure d'arbitrage lancée par la Direction générale du commerce relevant de la Commission européenne. Dans sa lettre, Ahmed Attaf a qualifié la décision de «précipitée» et d'«unilatérale» qui met fin aux consultations et qui lance un processus d'arbitrage après seulement deux rounds de discussions tenues en une période de moins de deux mois.

Le lancement de la procédure d'arbitrage est surprenante quand on sait que six dossiers sur les huit en discussions étaient en bonne voie de résolution, selon le chef de la diplomatie algérienne, qui a indiqué dans sa lettre que le climat des négociations était «serein et constructif, ce qui ne justifie, en aucun cas, la suspension surprise du dialogue, d'autant plus que la partie algérienne a formulé des propositions concrètes pour la résolution des deux points restants, sans recevoir de réponse officielle de la partie européenne». Ahmed Attaf a estimé que cette initiative de l'UE contredit l'esprit et le texte de l'Accord d'association, notamment dans ses articles 92 et 100, exprimant son regret du fait que la partie européenne se soit comporté comme si le Conseil d'association, organe décisionnel central selon les termes de l'accord, n'a plus d'existence.

Pour le ministre des Affaires étrangères, l'évaluation des résultats des consultations et la prise de décisions les concernant sont du ressort exclusif du Conseil d'association. Or, ce dernier ne s'est pas réuni depuis cinq années, et ce malgré les demandes insistantes de l'Algérie.

Par conséquent, les deux parties sont privées d'un cadre institutionnel central qui a pour but de garantir le développement équilibré des relations bilatérales, en plus de son rôle dans la résolution des litiges.

Devant cette situation et en sa qualité de président du Conseil d'association pour l'année en cours, le ministre Ahmed Attaf a convoqué récemment une session du Conseil dans les plus brefs délais, ce qui permettrait aux deux parties de faire une évaluation globale et équilibrée.

Il est évident que l'Algérie refuse tout diktat et toute forme de chantage ou d'escalade, d'autant que ce jeu européen est evenu malsain et trop «égocentrique».

Mohamed K.

46e ANNIVERSAIRE DE LA RÉVOLUTION SANDINISTE

L'Algérie prend part aux festivités

REPRÉSENTANT le président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, le ministre des Moudjahidine et des Ayants droit, Laïd Rebigua, participe, aujourd'hui, à Managua, aux cérémonies officielles commémorant le 46e anniversaire de la victoire de la révolution sandiniste. C'est ce qu'a indiqué hier un communiqué du ministère.

Arrivé hier à l'aéroport international de Managua, le ministre a été reçu par plusieurs hauts responsables nicaraguayens, dont M. Laureano Ortega, conseiller à la présidence de la République, M. Valdrack Jantschke, ministre des Relations extérieures, ainsi que M. Iván Lara Palacios, ministre-conseiller à la présidence chargé des politiques et des relations internationales. Étaient également présents M. Ali Menguellati, ambassadeur d'Algérie au Nicaragua, et M. Carlos Díaz, ambassadeur du Nicaragua en Algérie.

La participation de l'Algérie à cet événement revêt une portée symbolique forte. Elle témoigne de l'engagement constant de l'État en faveur des causes justes à travers le monde, en particulier celles des peuples ayant lutté pour leur libération. Le lien entre l'Algérie et le Nicaragua s'enracine dans une solidarité historique, nourrie par un passé commun de résistance à l'oppression et à l'ingérence étrangère.

La révolution sandiniste, menée par le Front sandiniste de libération nationale (FSLN), a mis fin en 1979 à une dictature féroce, ouvrant la voie à une nouvelle ère d'émancipation pour le peuple nicaraguayen.

Chaque année, les célébrations de cette victoire rappellent les sacrifices consentis pour conquérir la liberté. L'Algérie, qui a elle-même payé un lourd tribut pour son indépendance, partage cette mémoire militante et fraternelle.

Durant son séjour, le ministre des Moudjahidine prendra part aux diverses cérémonies prévues à Managua. Il devrait également rencontrer les autorités locales et s'entretenir avec les représentants de plusieurs pays amis invités pour l'occasion. Ce déplacement contribuera sans nul doute à renforcer les relations bilatérales et à impulser une nouvelle dynamique de coopération entre l'Algérie et le Nicaragua, dans l'esprit d'un partenariat Sud-Sud renouvelé.

Pour rappel, le président du Conseil de la nation, M. Azouz Nasri, a reçu, en début du mois à Alger, une délégation de la République du Nicaragua en marge du Forum international sur les crimes du colonialisme, organisé à l'occasion du 63e anniversaire du recouvrement de la souveraineté nationale. Composée notamment de M. Tardencilla Orlando, conseiller à la Présidence, et de M. Hodgson Deerings John Edson, historien et député, la délégation nicaraguayenne a réaffirmé, à cette occasion, les liens profonds unissant les deux pays.

Cette rencontre a été marquée par la volonté commune de renforcer la coopération parlementaire, l'échange d'expériences autour des questions mémorielles et la défense des causes justes, notamment celles de la Palestine et du Sahara occidental.

Aymen D.

PARLEMENT PANAFRICAIN

Le Conseil de la nation participe à la 5e session ordinaire

LE CONSEIL de la nation participe activement à la 5e session ordinaire de la sixième législature du Parlement panafricain, qui se tient à Midrand, en Afrique du Sud. Cette session, qui a débuté cette semaine et se poursuivra jusqu'au 1er août prochain, s'inscrit dans le cadre des efforts africains pour renforcer la coopération interparlementaire et faire face aux défis majeurs du continent. Selon un communiqué officiel, l'Algérie est représentée par M. Azzeddine Abdelmadjid, président du Groupe régional d'Afrique du Nord, et M. Mohamed Amroune, membre du Parlement panafricain. Au menu des travaux figurent plusieurs thématiques stratégiques discutées au sein des commissions permanentes, notamment la paix et la sécurité, le développement durable, la sécurité alimentaire, ainsi que les questions de migration et de mobilité humaine. En parallèle, des séances de dialogue avec des experts africains sont organisées, permettant des échanges approfondis sur les enjeux politiques, économiques et sociaux de l'Afrique contemporaine.

Cette session du Parlement panafricain, organe consultatif de l'Union africaine, se déroule dans un contexte régional marqué par des tensions géopolitiques et une volonté affirmée de bâtir une gouvernance africaine plus intégrée. La participation algérienne s'inscrit dans cette dynamique, témoignant de l'engagement constant du pays à promouvoir les principes d'unité africaine, de développement partagé et de solidarité entre les peuples du continent.

A. D.

PROGRAMMES DE DÉVELOPPEMENT À MÉDÉA

Instructions pour le respect des délais

LA SITUATION des projets de développement alloués à la wilaya dans le cadre du soutien au développement économique et social à travers le fonds de solidarité et de garantie des collectivités locales (FSGCL) et du programme sectoriel (PS) a été passée en revue lors de la dernière réunion du conseil exécutif présidée par le wali Djillali Doumi.
Les subventions accordées au titre de l'année 2025 ont fait l'objet d'un exposé présenté par le directeur de l'administration locale (DAL) qui a indiqué que l'objectif fixé est d'atteindre un taux dépassant 70% par rapport aux crédits de consommation mis en place en faveur des communes.
En termes chiffrés, le montant total des subventions accordées au titre de l'aide accordée dans le cadre du programme de soutien au développement social et économique des communes s'élève à 330 milliards de centimes. Le nombre d'opérations retenues est de 292 dont 287 opérations ont été inscrites jusqu'à présent pour un montant de plus de 314 milliards de centimes, soit 98,29%.
En ce qui concerne les opérations enregistrées dans le cadre des dotations en équipement au titre FSGCL pour l'année 2025, le montant total alloué a atteint 390 milliards de centimes, tandis que le nombre d'opérations notifiées aux communes a atteint 166 opérations, et le nombre d'opérations soumises à l'inscription à ce jour a atteint 157 opérations, soit un taux de 95%. Dans son intervention, le wali a donné des instructions aux différents responsables pour «travailler en parfaite coordination et de prendre toutes les mesures nécessaires pour mener à bien tous les projets de développement inscrits et de veiller à leur lancement rapide». Le chef de l'exécutif a également insisté sur la transparence dans l'attribution des projets, conformément aux dispositions réglementaires régissant les marchés publics en matière d'attribution des projets aux entreprises de réalisation. Dans ce cadre, il doit être fait une large diffusion des projets afin de garantir la participation des entreprises réalisatrices à la commande publique et de veiller à leur lancement dans les plus brefs délais.

Nabil B.

VOYAGES PAR VOIE TERRESTRE

Le paiement à distance de la taxe lancé

LA DIRECTION générale des impôts (DGI) a annoncé, jeudi dans un communiqué, le lancement d'un nouveau service de paiement en ligne de la taxe sur les titres de transport, via sa plateforme numérique dédiée au paiement des droits de timbre «Tabioucom». Ce service s'adresse aux détenteurs de passeports souhaitant voyager par voie terrestre ou ferroviaire vers les pays frontaliers. Il leur permet de s'acquitter à distance de la taxe applicable aux titres de transport, en utilisant la carte interbancaire (CIB) ou la carte Edhahabia, précise la même source.
La DGI indique que ce service est disponible 24h/24h et 7j/7j, et accessible via le lien suivant : https://tabioucom.mf.gov.dz.

S. N.

COOPÉRATION SHELTER AFRIQUE – ALGÉRIE

Un centre d'excellence de matériaux de construction en vue

La Banque de développement Shelter Afrique (ShafDB) prévoit la création d'un centre d'excellence dédié aux matériaux de construction en coopération avec l'Algérie. L'annonce a été faite, jeudi dernier à Alger, par le directeur général de l'institution, Thierno-Habib Hann, en marge de la 44e Assemblée générale de la Banque, qui a eu lieu du 15 au 17 juillet.

Le Centre d'excellence ambitionne de devenir une plateforme de transfert de technologie et de savoir-faire vers l'ensemble des pays africains, selon M. Hann, qui a ajouté que cette initiative offrira également aux entreprises algériennes l'opportunité d'exporter leur expertise ainsi que leurs produits vers les marchés du continent.
Abordant les perspectives de la Banque, le DG de ShafDB a souligné que la priorité demeure la réduction du déficit en logements en Afrique estimé à 52 millions d'unités. Pour combler ce besoin, un montant colossal de plus de 1000 milliards de dollars serait nécessaire en investissements.
Mandatée par les pays africains via l'Union africaine, Shelter Afrique s'engage à mobiliser des ressources financières en faveur du logement et du développement urbain à l'échelle continentale.
Dans ce cadre, la Banque entend renforcer les partenariats public-privé, stimuler la production locale de matériaux de construction et favoriser les échanges entre pays producteurs et consommateurs afin de créer davantage de valeur ajoutée.
Interrogé sur l'ouverture du capital de la Banque à de nouveaux actionnaires hors du continent, M. Hann a précisé que la structure actionnariale actuelle comprend trois catégories : les États africains, les entreprises africaines, ainsi que des partenaires extérieurs, tels que des fonds privés, compagnies d'assurance ou autres entités financières internationales.



Une plateforme de transfert de technologie.

S'INSPIRER DE L'EXPÉRIENCE ALGÉRIENNE

Dans le même contexte, les participants à l'Assemblée générale de la ShafDB ont appelé à s'inspirer de l'expérience algérienne dans le domaine du logement, notamment dans l'utilisation des matériaux de construction locaux et la diversification des mécanismes de financement.
A ce propos, le directeur général de la construction et des moyens de réalisation au ministère algérien de l'Habitat, de l'Urbanisme et de la Ville, Réda Bouarioua, a indiqué que «les recommandations mettent en avant l'importance de reproduire l'expérience algérienne pionnière en matière de logement et d'urbanisme en l'adaptant aux spécificités de chaque pays», soulignant que la vision stratégique de l'Algérie repose sur le renforcement du partenariat interafricain et la concrétisation d'une véritable dimension de développement au niveau du continent. Pour leur part, les investisseurs et opérateurs économiques publics et privés présents se disent prêts à exporter l'excédent de la production algérienne en matériaux de construction vers les pays africains, et ce, «grâce à l'autosuffisance enregistrée dans de nombreux matériaux», a fait savoir M. Bouarioua.
Les participants aux travaux de l'AG de la ShafDB ont discuté, trois jours durant, des axes liés à la valorisation des matériaux de construction locaux, à la diversification des sources de financement et à la révision des cadres juridiques régissant l'habitat et l'urbanisme en Afrique.
Pour rappel, le ministre de l'Habitat, de l'Urbanisme et de la Ville, Mohamed Tarek Belaribi, avait présidé l'ouverture des travaux de cette AG placée sous le thème «L'autonomie et la souveraineté dans l'industrie du logement en Afrique : opportunités et défis», et ce, en présence de membres du gouvernement et de la vice-présidente de la Commission de l'Union africaine, Selma Malika Haddadi.
Jeudi dernier, Belaribi a reçu Mme Haddadi au siège du ministère, avec laquelle il a évoqué les moyens de renforcer la coopération entre l'Algérie et les autres pays africains dans le domaine de l'habitat et de l'urbanisme. La rencontre a permis de mettre en avant les fortes potentialités de l'Algérie en matière de production de matériaux de construction, ainsi que la grande expérience qu'elle a acquise dans la réalisation de projets de logement et qu'elle est prête à partager avec les autres pays africains.
A cette occasion, les deux parties ont souligné l'importance de promouvoir la commercialisation des matériaux de construction algériens à l'échelle continentale, au vu de leur qualité et de la capacité de l'Algérie à répondre à la demande croissante sur les marchés africains. Shelter Afrique est une banque multilatérale de développement panafricaine, qui se consacre à la promotion et au financement de logements durables, au développement urbain et aux infrastructures connexes.
Shelter Afrique a été transformée en banque de développement lors de l'Assemblée générale extraordinaire tenue à Alger en 2023.
Elle fonctionne grâce à un actionnariat composé de 44 pays africains, de la Banque africaine de développement (BAD) et de la Société africaine de réassurance (Africa Re).

Rim Boukhari

RÉUNION DE COORDINATION SUR L'IATF

Zitouni salue l'avancement des préparatifs

LES RÉUNIONS s'enchainent pour faire de la Foire commerciale intra-africaine (IATF 2025), qu'abritera l'Algérie en septembre prochain, une réussite. Une évaluation des préparatifs a été faite à l'occasion d'une réunion de coordination tenue au ministère du Commerce intérieur de la Régulation du marché.
Présidée par le ministre du Commerce intérieur et de la Régulation du marché national, Tayeb Zitouni, cette rencontre, tenue avant-hier, a réuni les présidents des sous-commissions chargées des préparatifs de cet événement économique continental, et a été consacrée à l'évaluation de l'avancement réalisé en termes d'organisation, notamment en ce qui concerne la gestion et l'équipement des espaces d'exposition, les visas et le protocole, les finances et les douanes, le transport, l'hébergement, le tourisme, ainsi que l'information, la communication et la promotion.
Zitouni a ainsi salué l'avancement significatif de ces préparatifs progressant à un rythme soutenu et constant, a indiqué le ministère dans un communiqué.
Le ministre a également enjoint aux présidents des sous-commissions de s'intéresser, dans les prochains jours, au moindre détail lié à l'organisation notamment les affectations financières restantes exprimées par les départements ministériels concernés, afin d'assurer une disponibilité totale avant le lancement de l'IATF. Concernant les questions liées à l'organisateur de la Foire à savoir, la Banque africaine d'import-export (Afreximbank), le ministre a appelé les responsables des sous-commissions à poursuivre la coordination avec le ministère du Commerce extérieur et de la Promotion des exportations, étant le point focal officiel de l'organisme organisateur, afin d'accélérer le traitement des points en instance et de finaliser le reste des préparatifs relatifs à l'organisation.
Notons que des rencontres de coordination sont périodiquement organisées par le département du Commerce intérieur, mais aussi celui du Commerce extérieur et de la Promotion des exportations. L'objectif étant de réunir toutes les conditions pour garantir le bon déroulement de cette manifestation économique continentale.

M. B.

ALLOCATION TOURISTIQUE

La Banque d'Algérie met fin au suspense

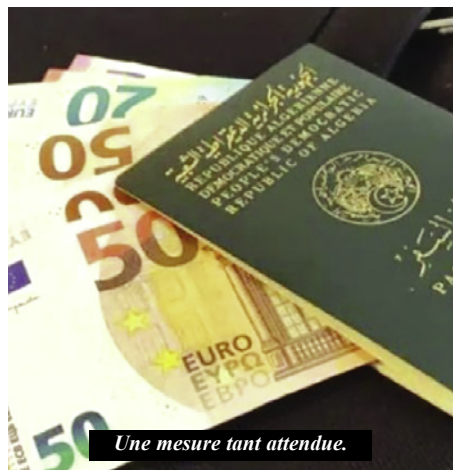
Fin de suspense concernant l'entrée en vigueur de la nouvelle allocation touristique de 750 euros. A compter de demain, dimanche 20 juillet, les Algériens pourront bénéficier de cette nouvelle mesure, selon la Banque d'Algérie, qui a levé le voile sur les modalités et les conditions d'octroi du droit de change pour un voyage à l'étranger. L'information a été largement relayée par les citoyens, lesquels ont exprimé leur satisfaction, surtout qu'elle intervient en pleine période de vacances, marquée par les déplacements à l'étranger.

Après plusieurs mois d'attente, la Banque d'Algérie a mis fin à l'interrogation de nombreux algériens qui attendaient l'application de l'instruction du président de la République relative à la mise en œuvre du nouveau montant de l'allocation touristique.

Dans une instruction publiée avant-hier, la Banque d'Algérie a fixé les montants et modalités d'octroi du droit de change pour voyage à l'étranger au profit des nationaux résidents. Dans un communiqué, la Banque d'Algérie a indiqué que le droit de change est attribué une seule fois par an, pour un séjour d'une durée minimale de sept jours, et reste exclusivement réservé à son bénéficiaire, précisant que les dispositions de cette instruction ne s'appliquent pas pour les cas de voyages liés à l'accomplissement du hadj.

Le montant en dinars, calculé selon le cours de change manuel de vente du jour de l'opération, doit être réglé au plus tard trois jours ouvrés avant la date du voyage, auprès des agences bancaires ou des succursales de la Banque d'Algérie, sur présentation d'un dossier comprenant un passeport en cours de validité, un titre de transport aller/retour (ou quittance de voyage terrestre), ainsi qu'un visa valide, selon le cas.

La délivrance du montant en devise est effectuée au niveau des points de sortie du territoire national, sur présentation du reçu de versement, du passeport et de la carte d'embarquement ou lors des formalités frontalières pour les voyageurs par voie terrestre, a-t-on expliqué. La Banque d'Algérie souligne que tout bénéficiaire d'un droit de change qui annule son voyage ou effectue un séjour effectif inférieur à sept jours doit restituer la totalité du montant perçu dans un délai de cinq jours ouvrés suivant



Une mesure tant attendue.

son retour. Dans le cas contraire, des sanctions seront appliquées à l'encontre de ces personnes. En cas de non-respect, l'intéressé encourt la suspension du droit de change pendant cinq ans, assortie, le cas échéant, de poursuites pénales, conformément à la réglementation des changes.

Le nouveau dispositif impose également aux banques de vérifier que le demandeur n'a pas déjà bénéficié d'un droit de change au cours des 12 mois précédents, et qu'il a effectivement voyagé à l'étranger s'il a perçu un droit de change lors de la période précédente.

SOULAGEMENT CHEZ LES CITOYENS

La Banque d'Algérie, qui a indiqué que cette instruction intervient conformément à la décision du président de la République, Abdelmadjid Tebboune, a fait savoir que l'instruction a été signée jeudi par le gouverneur de la Banque d'Algérie, Salah Eddine Taleb. Adoptée sous le numéro 05-2025, en application des articles 21 et 77 du règlement n° 07-01 du 3 février 2007 modifié, cette instruction fixe le droit annuel de change à l'étranger à 750 euros (ou l'équivalent en devise librement convertible) pour les personnes âgées de 19 ans et plus, et à 300 euros pour les personnes âgées entre 12 ans et moins de 19 ans, dans la limite de deux enfants par famille. L'instruction abroge ainsi toutes les dispositions contraires, notamment celles de l'instruction n° 08-97 du 28 août 1997, et prend effet à compter du 20 juillet 2025, a-t-on noté.

L'information sur l'entrée en vigueur du nouveau droit de change pour voyage à l'étranger pour ce mois de juillet avait fortement circulé mercredi dernier, avant d'être confirmée officiellement par la Banque d'Algérie. Une information largement diffusée et commentée par les Algériens qui ont salué cette mesure, qui tombe à point pour la catégorie qui a déjà prévu des vacances et des déplacements à l'étranger. «Après une longue attente, enfin une bonne nouvelle», a lancé un internaute en réaction à l'annonce de la Banque d'Algérie. D'autres ont évoqué «une mesure qui va lutter contre le marché noir de la devise», alors que certains s'interrogent sur la possibilité de bénéficier de ce droit, alors qu'ils ont déjà bénéficié, durant l'année en cours, de «l'ancienne allocation touristique». «Puis-je bénéficier à nouveau de ce droit avec ce nouveau montant», s'est interrogée une femme qui a prévu de se rendre à l'étranger en septembre. Le fait d'exiger un séjour d'une durée minimale de sept jours pour pouvoir bénéficier de cette allocation suscite des interrogations chez certains, qui ne trouvent pas d'explication à cette condition. Le fait de ne pas inclure les enfants de moins de 12 ans a aussi fait réagir plus d'un.

Lilia Aït Akli

EN RAISON D'UNE PRODUCTION AGRICOLE ABONDANTE

Levée du gel sur l'exportation de certains produits

LE MINISTRE du Commerce extérieur et de la Promotion des exportations, Kamel Rezig, a présidé une réunion de coordination regroupant plusieurs secteurs, consacrée à la révision de la liste des produits agricoles et alimentaires dont l'exportation est gelée. Les produits concernés devront donc bientôt bénéficier de la levée du gel et prendre la destination des marchés extérieurs. C'est ce qui ressort d'un communiqué du ministère, qui explique que la nouvelle décision est motivée par une production abondante.

La révision de la liste des produits concernés par la levée de l'interdiction de leur exportation intervient «suite à l'excédent de production et à la disponibilité de plusieurs produits enregistrés durant les cinq dernières années sans discontinuer», est-il souligné de même source, qui n'a pas encore rendu public la liste de ceux qui devront bénéficier d'une autorisation à l'export.

Afin de ne pas se retrouver à un moment donné confronté à une insuffisance sur le marché national, le ministère du Commerce extérieur et de la Promotion des exportations a pris les mesures nécessaires.

Il s'agit de mettre en place un mécanisme permanent de suivi périodique de la production nationale et de définir une méthodologie claire pour prendre en charge et orienter l'excédent de production vers l'exportation, a-t-il souligné.

Il a ajouté qu'il veillera, ainsi, à «garantir l'équilibre du marché intérieur et à la stabilité des prix, tout en permettant aux produits algériens d'accéder régulièrement et efficacement aux marchés extérieurs».

L'excédent de la production enregistré ces dernières années dans plusieurs produits agricoles et alimentaires, conjugué à la demande croissante de certains opérateurs économiques souhaitant exporter, «reflète la transformation positive de la dynamique de production nationale et sa capacité à se tourner vers les marchés extérieurs», a déclaré M. Rezig, lors de cette réunion à laquelle étaient présents les secrétaires généraux des ministères de l'Agriculture, du Commerce intérieur et de l'Industrie, outre des représentants de certaines filières professionnelles. Pour lui, ces indicateurs témoignent de la maturité de certaines filières de production, d'où la nécessité de mobiliser les efforts pour faciliter l'accès des opérateurs aux circuits d'exportation dans un cadre organisé tenant compte de la stabilité du marché national et soutenant une croissance économique durable.

Le ministre du Commerce extérieur a tenu, hier, une seconde réunion de coordination, consacrée à l'accompagnement des opérateurs économiques et au suivi des opérations d'importation.

T. G.

INDUSTRIES ÉLECTRONIQUES ET ÉLECTROMÉNAGÈRES

Le cahier des charges en cours d'élaboration

LE MINISTRE de l'Industrie, Sifi Ghrieb, a présidé, jeudi, une rencontre ayant regroupé les opérateurs économiques activant dans le domaine de l'industrie électroménagère et électronique, en vue de mettre en place un groupe de travail chargé de l'élaboration d'un cahier des charges et d'un référentiel relatif à cette activité stratégique. C'est ce qu'a indiqué un communiqué du ministère.

Cette rencontre, qui s'est tenue au siège du ministère, s'inscrit dans le cadre de «l'approche participative et de concertation adoptée par le ministère de l'industrie pour l'organisation et la relance de plusieurs activités industrielles», a ajouté la même source.

Cette initiative de concertation, lancée par le ministère depuis plus de deux mois, tend à asseoir «une véritable industrie électronique et électroménagère nationale, à travers le renforcement du système de la sous-traitance locale et la réduction de la facture d'importation» ainsi que l'ouverture de nouvelles perspectives d'exportation, notamment vers les grands marchés africains, a précisé le ministère.

Lors de cette rencontre, Ghrieb a écouté «les préoccupations des opérateurs économiques et professionnels, soulignant la nécessité d'accélérer le parachèvement du cahier des charges dans les meilleurs délais, en vue d'asseoir un cadre organisationnel clair et efficace pour soutenir et développer cette filière». M. Ghrieb a affirmé que le ministère continuera d'accompagner les opérateurs dans ce secteur stratégique en leur garantissant les conditions favorables au développement de leur activité et au renforcement de leur compétitivité, tant au niveau national qu'international.

M. B.

ENTRÉE À LA BOURSE D'ALGER

Feu vert pour BASA Algérie

LA COMMISSION d'organisation et de surveillance des opérations de Bourse (COSOB) a accordé son visa à la notice d'information relative à l'émission de titres participatifs, d'un montant de 200 millions DA, par la société BASA Algérie SPA.

L'opération porte sur l'émission de 200 000 titres participatifs dématérialisés, d'une valeur nominale de 1000 DA l'unité, pour une durée de 8 ans.

Ces titres seront cotés sur le compartiment émergent du marché des titres de créance de la Bourse d'Alger, a indiqué la Commission dans un communiqué.

Le prix d'émission est fixé à 1000 DA par titre, soit 100% de sa valeur nominale, avec une souscription minimale de 1.000 titres par investisseur professionnel, a-t-on précisé. S'agissant de la rémunération, la société émettrice propose une formule à taux fixe nul, avec un taux variable indexé sur le résultat net réalisé à la clôture de chaque exercice. La partie variable sera versée entre le 30 juin et le 15 août de l'année suivante (N+1), ajoute le communiqué.

S. N.

VACANCES D'ÉTÉ

La Tunisie toujours en tête, mais à quel prix ?

Chaque été, les routes et les airs reliant l'Algérie à la Tunisie connaissent un flux massif de vacanciers algériens en quête de soleil, de farniente et d'un dépaysement sans tracas. Si ce pays voisin séduit autant, il y a une raison derrière cela... La Tunisie coche peut-être toutes les cases d'une destination parfaite pour les vacances estivales. Mais attention, pour certains vacanciers, le rêve tunisien pourrait rencontrer des obstacles.

Cette année, des touristes sont parfois désagréablement surpris face à des factures hôtelières salées, notamment dans des villes comme Hammamet, Sousse ou Djerba, où les prix flambent à coup de zéros supplémentaires. Une destination de cœur et de raison, la Tunisie, malgré quelques turbulences économiques et sociales, continue de séduire ses voisins de l'Ouest. Plages animées, services accessibles, proximité culturelle, les raisons de cet engouement sont multiples. Pourtant, derrière le sable doré et l'accueil chaleureux, certains vacanciers découvrent aussi les revers d'un rêve touristique parfois idéalisé.

Pour Mélissa, 29 ans, originaire d'Alger, la Tunisie est devenue une destination quasi rituelle. « Chaque année, on choisit Hammamet ou Sousse pour nos vacances. C'est abordable, les gens sont accueillants, et on se sent presque comme chez nous ». Comme elle, de nombreux Algériens apprécient le peu de formalités nécessaires pour entrer en Tunisie, la langue quasi commune et une cuisine qui rappelle, dans une certaine mesure, les saveurs du pays natal.

Selon elle, le secteur touristique tunisien s'est d'ailleurs adapté à cette clientèle fidèle. De nombreux hôtels affichent des chaînes algériennes à la télévision, et les personnels hôteliers sont habitués à interagir avec les touristes algériens dans une langue et un ton qui leur sont familiers.

Si l'engouement est si fort, c'est aussi pour une raison très pragmatique, le rapport qualité-prix. Samir, 42 ans, parti d'Oran avec sa famille, témoigne : « En Algérie, pour une semaine dans un hôtel de standing, on paie parfois le double. En Tunisie, avec le même budget, on a la mer, les piscines, l'animation pour les enfants, et le tout en pension complète. » La dépréciation du dinar tunisien face aux autres monnaies de la région, indique-t-il, à doper l'attractivité du pays, surtout pour les vacanciers algériens qui profitent d'un pouvoir d'achat renforcé.

Une expérience pas toujours parfaite, car tout n'est pas idyllique pour autant. Yasmine, 27 ans, originaire d'Alger, garde un souvenir mitigé de son dernier séjour en Tunisie. « L'hôtel était plein à craquer. On sent que certains établissements sont débordés en haute saison », fait-elle savoir.

Des critiques qui reviennent régulièrement, surtout dans les structures à prix bas ou moyens. Le tourisme de masse, s'il est vital pour l'économie tunisienne, met parfois à rude épreuve la qualité des prestations.

DES PRIX QUASIMENT DOUBLÉS !

Pour sa part, Samia, 42 ans, fonctionnaire, estime que « ces vacances sont devenues un luxe pour les familles algériennes. Cela fait plus de dix ans que je pars chaque été en Tunisie avec mes enfants. C'était notre petite tradition familiale. Plages, ambiance conviviale, et surtout des prix abordables. Cette année, j'ai été choquée. Les prix ont quasiment doublé, même pour des hôtels moyens. Une semaine à Hammamet me revient plus cher qu'un séjour à Barcelone, c'est du jamais-vu ! Je comprends que le secteur touristique tunisien veuille se relever après la pandémie, mais à ce rythme, il va perdre sa clientèle algérienne fidèle. Nous ne sommes pas tous des touristes européens… », souligne-t-elle.

Pour Karim, 29 ans, jeune entrepreneur « la Tunisie était notre échappatoire, elle devient aujourd'hui inaccessible ». « L'année dernière, j'ai passé dix jours à Sousse avec des amis pour moins de 80 000 DA. Cette année, pour la même période et dans le même hôtel, on me demande presque le double. Et encore, c'est sans compter les repas ou les activités. On a fini par renoncer et passer nos vacances à Béjaïa. Le rapport qualité-prix n'y est plus. On dirait que les hôtels tunisiens ciblent exclusivement les touristes étrangers en euros. Pourtant, nous, les Algériens, on représentait une grande partie de leur tourisme estival », ajoute-t-il désolé.

Malgré ces couacs, l'attachement reste fort. « C'est un pays frère », insiste Ghilas, 57 ans, originaire de Tizi Ouzou. « Même si tout n'est pas parfait, on s'y sent bien. On aime flâner dans les souks, discuter avec les Tunisiens, partager un bon couscous… Ce sont des vacances avec du sens », confie-t-il.

Il convient de souligner que le budget global pour un voyage en Tunisie dépend du mode de transport choisi, de la durée du séjour, du standing de l'hébergement, du type de repas, et des loisirs sélectionnés. En solo, un séjour bien géré peut coûter entre 50 000 DZD et 120 000 DZD tout compris, tandis qu'un voyage en famille nécessitera une enveloppe plus large, à ajuster en fonction des prestations.


Plage à El Hamamat en Tuinise.

Histoire de faire de chaque voyage une expérience inoubliable, les habitués pensent qu'il serait préférable d'éviter les périodes de très haute affluence et de profiter des promotions, cela pourrait faire baisser significativement les tarifs.

DES VACANCES 100% DZ QUI ONT CONQUIS DES FAMILLES

Beaucoup d'Algériens ont donc préféré rester dans le pays et profiter de la richesse touristique locale. C'est le cas de Fayçal, parti d'Alger, 36 ans, père de deux enfants, qui a choisi Skikda cette année. « On a passé une semaine dans un appartement à Jeanne d'Arc. Mer turquoise, forêt, barbecue en famille… et aucune mauvaise surprise à l'arrivée. Les enfants ont adoré. On a même fait un petit tour en bateau. Pour nous, on soutient le tourisme local », fait-il savoir.

Pour Marwan et sa famille, l'un des moments les plus marquants du séjour à Jijel a été sans aucun doute la visite de la célèbre et merveilleuse grotte Ghar El Baz, à Ziama Mansouriah. « Les enfants en ont gardé des étoiles plein les yeux, c'était tout simplement magique ! Ensuite, ils ont longé la magnifique corniche de Jijel, profitant de panoramas à couper le souffle entre mer et montagne. Et pour couronner le tout, une balade en bateau est venue compléter cette belle aventure, un instant suspendu, inoubliable, gravé dans les souvenirs de toute la famille », rapporte-t-il.

Sabrina, enseignante à Alger, raconte avoir découvert Tipasa pour la première fois en mode « vacances ». « On a loué une petite maison en famille avec mes frères et sœurs. La ville est propre, les plages accessibles. On a mangé du poisson frais chaque jour, pour moins de 2 000 DA par personne. C'était simple, mais authentique », raconte-t-elle.

Même son de cloche chez Fouad, retraité originaire de Bouira. Pour lui « cette année, on a misé sur la Kabylie : Béjaïa, Tichy, Aokas. Les prix sont raisonnables si l'on s'organise tôt. Ce qui est bien, c'est qu'on reste dans notre pays, on parle notre langue, on mange ce qu'on aime. Et en plus, les enfants ont appris plein de choses sur notre patrimoine ».

Enfin, certains ont fait le choix de ne pas voyager du tout, par souci d'économie. C'est le cas de Mourad, 45 ans, fonctionnaire à El-Harrach et père de quatre enfants. « Franchement, avec les prix qui explosent partout, j'ai préféré rester à la maison. On a fait quelques sorties à la plage de la capitale et au parc des Sablettes. Les enfants étaient contents et moi j'étais plus serein. J'ai mis de l'argent de côté pour les fournitures scolaires, les cartables, les livres… La rentrée approche, et je ne peux pas tout faire. Des vacances simples mais utiles ».

Rabah, 39 ans, père de famille résidant à Salembier (El-Madania), témoigne : « Je suis marié et père de trois enfants. On habite dans un petit appartement hérité de mon père. Je travaille comme technicien dans une entreprise de maintenance électrique et ma femme est au foyer. Chaque été, quand je vois les gens partir en vacances, je ressens un pincement au cœur. Pas par jalousie, mais pour mes enfants et ma femme. J'aimerais tant leur offrir un voyage, leur faire découvrir autre chose que les rues de notre quartier. Mais avec les prix qui augmentent chaque année et les salaires qui ne suivent pas, c'est devenu impossible », déplore-t-il. « Même aller passer quelques jours à la mer, à Tipasa ou Béjaïa, s'avère être un luxe. Entre le transport, la location, la nourriture… on dépasse vite ce qu'on peut se permettre. Alors, on reste ici. On va parfois à la plage à Saint Eugène en transport en commun, mais c'est rare et fatigant avec les enfants. On fait ce qu'on peut pour garder le moral. On sort en famille le soir, on va prendre une glace sur le front de mer, on regarde des films à la maison. Mais ce n'est pas pareil. Voyager, changer d'air, ça fait du bien à l'esprit. Et mes enfants ne comprennent pas toujours pourquoi leurs camarades partent en vacances et pas eux. J'espère qu'un jour, les choses s'amélioreront. Qu'on pourra, nous aussi, nous permettre de rêver un peu plus loin que les limites de notre quartier », confie-t-il.

Aouir Khalil.


Plage Larbi Ben M'hidi à Skikda.

AHMED AL-CHAREH FACE À L'IMPASSE DRUZE À SOUEÏDA

Une crise révélatrice

Ahmed al-Chareh est dans une impasse à Soueïda, où son intervention contre les Druzes a aggravé les tensions communautaires et provoqué des frappes israéliennes. Son transfert de la sécurité aux factions druzes locales vise à éviter l'escalade, mais divise la communauté. Cette crise met en lumière son incapacité à protéger les minorités.



Depuis son arrivée au pouvoir en décembre 2024, Ahmed al-Chareh, président par intérim de la Syrie, se trouve dans une impasse face à la crise druze à Soueïda, où des affrontements communautaires ont révélé les fragilités de son régime. La province, majoritairement druze, a été le théâtre de violences meurtrières en juillet 2025, déclenchées par l'enlèvement d'un commerçant druze, qui a opposé milices druzes à des tribus bédouines sunnites. Ces combats, qui ont fait plus de 350 morts selon l'Observatoire syrien des droits de l'homme (OSDH), ont été exacerbés par l'intervention des forces gouvernementales syriennes, accusées d'exactions contre les Druzes, y compris l'exécution sommaire de 27 civils. La triple erreur d'Ahmed al-Chareh Le président par intérim, issu de la coalition islamiste Hayat Tahrir al-Sham (HTS), peine à concilier ses promesses de protection des minorités avec la réalité d'un pouvoir perçu comme partial. Initialement, il semblait progresser vers une stabilisation, avec la levée des sanctions américaines et des négociations pour un accord de sécurité avec Israël. Cependant, la crise de Soueïda a mis en lumière trois erreurs majeures. Premièrement, l'intervention de l'armée syrienne aux côtés des Bédouins a été perçue comme une agression contre les Druzes, renforçant leur méfiance envers un régime à dominante sunnite. Deuxièmement, Ahmed al-Chareh a sous-estimé l'impact des tensions communautaires, héritées de décennies de marginalisation. Enfin, son incapacité à contrôler les milices sunnites a permis à Israël de justifier des frappes aériennes à Soueïda et Damas, compliquant davantage sa légitimité. Ces frappes, visant à « protéger les Druzes » et à maintenir une zone démilitarisée près du Golan, ont été condamnées par le pouvoir central comme une violation de la souveraineté syrienne, mais elles ont aussi révélé son impuissance face à l'ingérence étrangère. Divisions druzes Face à cette crise, le président par intérim a tenté une désescalade en transférant, le 17 juillet 2025, la sécurité de Soueïda à des factions et cheikhs druzes locaux, affirmant vouloir éviter une « guerre ouverte » avec Israël. Cette décision, bien que pragmatique, a été critiquée par des leaders druzes comme Sheikh Hikmat al-Hijri, qui, sous pression, a dénoncé un « génocide » et appelé à une protection internationale. À l'inverse, Laith al-Balous, chef de milice druze, cherche à collaborer avec Damas, illustrant les divisions au sein de la communauté. Ces divergences fragilisent le pouvoir central de Damas, qui doit naviguer entre apaiser les Druzes, contrôler les milices et répondre aux pressions internationales, notamment des États-Unis, qui ont médié via Marco Rubio pour un cessez-le-feu.

SOLIDARITÉ ARABE FACE À L'IMPUNITÉ ISRAÉLIENNE

Dix pays arabes et la Turquie condamnent les violences à Soueïda et les frappes israéliennes, réaffirmant leur soutien à la Syrie. Malgré cette solidarité, Israël continue d'agir en toute impunité, intensifiant ses interventions. La déclaration appelle à une enquête internationale, mais sans mesures concrètes. Le 17 juillet 2025, les ministres des Affaires étrangères de dix pays arabes (Arabie saoudite, Jordanie, Égypte, Irak, Liban, Émirats arabes unis, Qatar, Koweït, Oman, Bahreïn) et de la Turquie ont publié une déclaration commune condamnant les violences dans la province de Soueïda, dans le sud de la Syrie, et les frappes israéliennes dans la région. Ce communiqué, relayé par l'agence saoudienne SPA, réaffirme leur soutien à la souveraineté, la sécurité et l'unité de la Syrie, tout en saluant l'accord de cessez-le-feu à Soueïda. Les pays signataires rejettent toute ingérence étrangère, pointant explicitement les « attaques israéliennes répétées » comme une violation du droit international. Une condamnation non contraignante Ils appellent à une enquête internationale sur les exactions commises à Soueïda, où plus de 594 personnes ont été tuées depuis le 13 juillet, selon l'Observatoire syrien des droits de l'Homme (OSDH), dans des affrontements entre Druzes, Bédouins et forces gouvernementales syriennes. Les violences à Soueïda ont débuté après l'enlèvement d'un Druze par une tribu bédouine, suivi de combats intercommunautaires et d'une intervention des forces syriennes, accusées d'exécutions sommaires. Israël, invoquant la protection de la communauté druze, a intensifié ses frappes, visant notamment le quartier général de l'armée syrienne à Damas le 15 juillet, causant un mort et 18 blessés. Ces actions, justifiées par le ministre israélien de la Défense, Israël Katz, comme un « avertissement clair » pour protéger les Druzes, illustrent l'impunité avec laquelle Israël opère dans la région. Malgré la condamnation unanime des pays arabes et de la Turquie, les frappes israéliennes se poursuivent, renforcées par le soutien implicite des États-Unis et l'absence de mécanismes internationaux contraignants. La déclaration conjointe souligne l'urgence de protéger les civils et de soutenir la reconstruction d'une Syrie stable. Cependant, elle reste symbolique face à l'escalade israélienne. Les pays signataires, bien que condamnant fermement les violations israéliennes, n'ont pas annoncé de mesures concrètes pour contrer cette impunité. Les frappes israéliennes, souvent justifiées par des motifs sécuritaires, s'inscrivent dans une stratégie régionale plus large, notamment l'occupation du Golan syrien depuis 1967 et des interventions répétées en Syrie et au Liban. **R. I.**

L'Algérie condamne énergiquement l'agression sioniste abjecte contre la Syrie

L'ALGÉRIE a condamné énergiquement, l'agression sioniste abjecte contre la Syrie, qui constitue une violation flagrante de sa souveraineté, et de son intégrité territoriale, réitérant son appel pressant au Conseil de sécurité des Nations Unies, à assumer la responsabilité qui lui incombe, pour mettre fin à ces agressions répétées, indique un communiqué du ministère des Affaires étrangères, de la Communauté nationale à l'étranger et des Affaires africaines.

«L'occupation israélienne poursuit son escalade incessante au Moyen-Orient, ouvrant de multiples fronts d'agression dans une tentative d'imposer son hégémonie sur les Etats et les peuples de la région, en toute impunité», lit-on dans le communiqué.

«Dans cette évolution aux répercussions imprévisibles, l'occupation israélienne a atteint, avec son agression contre la Syrie, pays frère, une étape extrêmement dangereuse, en ciblant aujourd'hui des institutions Gouvernementales et des infrastructures civiles à Damas, et à Al-Suwayda «, ajoute le communiqué.

L'Algérie condamne «énergiquement» cette agression abjecte, qui constitue «une violation flagrante de la souveraineté de la Syrie et de son intégrité territoriale et une atteinte à l'unité de son peuple», exprimant «sa pleine solidarité avec ce pays frère et à son droit légitime et légal à préserver sa sécurité et sa stabilité, conformément aux principes de la Charte des Nations Unies et aux règles du droit internatinal».

L'Algérie réitère son appel pressant au Conseil de sécurité des Nations Unies, à assumer les responsabilités qui lui incombent, pour mettre fin à ces agressions israéliennes répétées qui ont plongé toute la région dans une spirale d'insécurité et d'instabilité, sans la moindre perspective pour apaiser la situation ou imposer la primauté du droit international, conclut le communiqué.

L'Algérie a condamné, mercredi, énergiquement, l'agression sioniste abjecte contre la Syrie, qui constitue une violation flagrante de sa souveraineté, et de son intégrité territoriale, réitérant son appel pressant au Conseil de sécurité des Nations Unies, à assumer la responsabilité qui lui incombe, pour mettre fin à ces agressions répétées, indique un communiqué du ministère des Affaires étrangères, de la Communauté nationale à l'étranger et des Affaires africaines.

«L'occupation israélienne poursuit son escalade incessante au Moyen-Orient, ouvrant de multiples fronts d'agression dans une tentative d'imposer son hégémonie sur les Etats et les peuples de la région, en toute impunité», lit-on dans le communiqué.

«Dans cette évolution aux répercussions imprévisibles, l'occupation israélienne a atteint, avec son agression contre la Syrie, pays frère, une étape extrêmement dangereuse, en ciblant aujourd'hui des institutions Gouvernementales et des infrastructures civiles à Damas, et à Al-Suwayda «, ajoute le communiqué.

L'Algérie condamne «énergiquement» cette agression abjecte, qui constitue «une violation flagrante de la souveraineté de la Syrie et de son intégrité territoriale et une atteinte à l'unité de son peuple», exprimant «sa pleine solidarité avec ce pays frère et à son droit légitime et légal à préserver sa sécurité et sa stabilité, conformément aux principes de la Charte des Nations Unies et aux règles du droit international».

L'Algérie réitère son appel pressant au Conseil de sécurité des Nations Unies, à assumer les responsabilités qui lui incombent, pour mettre fin à ces agressions israéliennes répétées qui ont plongé toute la région dans une spirale d'insécurité et d'instabilité, sans la moindre perspective pour apaiser la situation ou imposer la primauté du droit international, conclut le communiqué. **R. I.**

MONDIAL 2025 – PRÉPARATION

Nouvelle victoire de l'Algérie devant la Libye (3-1)

LA SÉLECTION nationale masculine de volleyball a bouclé son stage pré-compétitif en Tunisie, par une nouvelle victoire devant la Libye sur le score de 3 sets à 1, en match amical disputé mercredi soir à Tunis, en prévision de sa participation au Mondial 2025, prévu aux Philippines du 12 au 28 septembre.
C'est la troisième victoire du Six algérien durant ce stage, après celles obtenues devant le Koweït (3-1) et la Libye (3-0).
Avant ce regroupement en Tunisie, les volleyeurs algériens avaient pris part au tournoi international de l'Amitié, disputé début juillet à Bejaia, avec la participation de la Tunisie, de la Libye et de l'Egypte.
Au Mondial 2025, l'Algérie a été versée dans la poule A aux côtés de l'Italie, de l'Ukraine et de la Belgique.
Pour cette première édition qui se jouera avec 32 pays, les deux meilleures équipes du classement final de chaque poule accéderont à la phase à élimination directe de la compétition mondiale.
Le tournoi se déroulera sur deux sites à Manille – le Smart Arena Coliseum et la SM Mo Arena- du 12 au 28 septembre 2025.
Pour rappel, le Six national avait composté son billet pour le Mondial 2025 en se qualifiant pour la finale du Championnat d'Afrique 2023, perdue face à l'Egypte (1-3).

JUDO - CHAMPIONNATS D'AFRIQUE CADETS 2025

L'Algérie décroche 13 médailles

LA SÉLECTION algérienne cadette (Garçons et Filles) de judo a décroché une moisson de 13 médailles (4 or, 3 argent, 6 bronze) aux Championnats d'Afrique de la catégorie, disputés jeudi à Luanda (Angola).
Les médailles d'or ont été décrochées par Chiraz Dahoumane (-40 kg), Aleddine Sahraoui (-50 kg), Mohamed Amine Degouah (-60 kg) et Rym Miloudi (+70 kg), alors que celles en argent ont été remportées par Sadek Laouad (-66 kg), Ali Benmechta (-73 kg) et Farès Benghalem (+90 kg).
Les breloques en bronze sont revenues à Roumaïssa Abbès (-44 kg), Nacima Benyahia (-57 kg), Larbi Addad (-55 kg), Boualem Aifa (-60 kg), Soheib Zitouni (-81 kg) et Mohamed Sahraoui (-90 kg).
Au classement général, l'Algérie termine à la deuxième place derrière l'Egypte (5 or, 3 argent, 6 bronze), alors que l'Angola (3 or, 3 argent, 8 bronze) complète le podium.
La sélection nationale a pris part à cette compétition avec 18 judokas (9 garçons et 9 filles), sous la conduite de Mme Zoubida Bouyakoub, membre du Bureau Fédéral, et les entraîneurs nationaux Abdessamed Mazari (Garçons) et Omar Chelihi (Filles).
139 judokas (72 garçons et 67 filles) représentant 19 pays africains ont pris part à cette compétition, qui sera immédiatement suivie des Championnats d'Afrique «juniors», prévus le 19 juillet courant à Luanda, où l'Algérie sera représentée par dix-sept judokas (9 garçons et 8 filles).

CHAMPIONNAT NATIONAL D'ÉTÉ DE NATATION

De nouveaux talents en route vers la sélection nationale

Les techniciens présents au Championnat national d'été de natation (Seniors messieurs et dames), organisé à la piscine du Complexe olympique Mohamed-Boudiaf (Alger), ont salué l'émergence de jeunes nageurs prometteurs qui «frappent déjà à la porte» de la sélection nationale, grâce aux performances et rendement qu'ils ont réalisées lors de la compétition.



Parmi ces techniciens figure le sélectionneur national, Ali Maanceri, également entraîneur de l'USM Alger, qui a estimé que plusieurs nageurs ont relevé le défi, ce qui constitue selon lui «un signe encourageant pour l'avenir de la natation algérienne».
«Certains jeunes nageurs ont attiré notre attention par leur niveau prometteur, bien qu'ils soient encore issus des catégories de jeunes. La qualité est là, même si le nombre reste limité. Il est donc essentiel de les préserver pour qu'ils puissent représenter la natation algérienne dans un avenir proche», a-t-il déclaré.
Maanceri a souligné que leurs résultats sont «le fruit du travail effectué par leurs clubs tout au long de la saison», notant «l'existence d'une base de formation dans ces équipes, qui œuvrent à faire émerger, à chaque fois, une nouvelle génération de nageurs».
Il a ajouté que «le niveau chez les messieurs, bien que globalement moyen, était supérieur à celui des dames», se réjouissant particulièrement de «la présence d'un nombre appréciable de jeunes sur les podiums». Selon lui, ces jeunes nageurs «peuvent succéder à la génération actuelle, à condition qu'ils soient suivis de près et qu'ils aient la possibilité de participer à des compétitions internationales».
L'autre entraîneur national, Mouloud Bouchendouka, partage cet avis, affirmant que plusieurs nouveaux visages révélés durant cette édition seront «en passe d'intégrer» la sélection nationale, grâce aux résultats qu'ils ont réalisés malgré leur jeune âge.
Il a notamment cité Mehdi Dahamna (Formation Club Bainem), qui «s'est illustré sur les longues distances avec de bons chronos dans plusieurs épreuves», précisant: «Dahamna a besoin d'un programme d'entraînement spécifique, notamment pour les épreuves de longue distance, en prévision des grandes compétitions internationales prévues l'année prochaine, ainsi que pour préparer dès à présent les Jeux olympiques de 2028. Il devrait prochainement renforcer les rangs de l'équipe nationale. Je le considère comme un véritable projet sportif au vu de ses grandes qualités», a affirmé le technicien. A ces noms s'ajoutent d'autres nageurs prometteurs, comme Abderraouf Hafiane et Mohamed Racim Semmar (USM Alger), ou encore Fares Benzidoun (CR Belouizdad), que les deux entraîneurs nationaux considèrent comme l'un des meilleurs spécialistes du 200 m papillon, juste derrière Jaouad Syoud. Ils évoquent également la possible convocation d'Oussama Allam (USM Alger) pour le 50 m brasse, ainsi que l'émergence de nageuses issues des jeunes catégories, telles que Aya Hamdaoui (MC Alger) et Inès Zaydi (Club Orca Béjaïa).
Concernant le niveau général du championnat, les techniciens s'accordent à dire qu'il était «moyen chez les hommes», en raison notamment de l'absence de certains internationaux comme Oussama Sahnoune et Jaouad Syoud, engagés au championnat du monde. Leur présence aurait permis, selon eux, «d'élever le niveau d'une compétition où aucun record national n'a été battu».
En revanche, ils ont exprimé leur inquiétude face à la «baisse significative» du niveau technique chez les dames et du nombre des participantes.
Le Championnat national d'été de natation (Seniors hommes et femmes), clôturé mercredi, a vu le CR Belouizdad remporter le titre, avec un total de 43 médailles : 26 en or, 9 en argent et 8 en bronze.

FOOT MERCATO

L'ES Sétif officialise 12 recrutements pour 12 libérations

DOUZE (12) NOUVELLES recrues, dont trois étrangères, ont rejoint l'ES Sétif, dans le cadre d'une large revue d'effectif en vue de la saison 2025-2026 de la Ligue 1 Mobilis de football, a annoncé jeudi le président-directeur général de la société «Black Eagles ES Sétif», Nabil Kebaïli.
«Le comité de recrutement a mené une démarche qualitative et réfléchie, ce qui a permis l'engagement de neuf nouvelles recrues, dont trois joueurs nés en 2005, et trois étrangers, en plus de la promotion de deux éléments issus de l'équipe réserve», a-t-il indiqué au département média de l'Entente.
L'ESS a terminé l'exercice 2024-2025 à la cinquième place au tableau, en compagnie du Paradou AC, avec 41 points chacun. La direction a décidé de ne pas prolonger le contrat de l'entraîneur tunisien Nabil Kouki, remplacé par l'Allemand Antoine Hey.
«Nous avons engagé une série d'actions concrètes pour repositionner le club à son véritable rang. Dans la foulée, 12 joueurs ont été libérés, et le processusest toujours en cours», a-t-il ajouté.
Et de conclure : «La finalisation de la liste définitive est en cours, en prévision des deux stages de préparation programmés à partir de ce week-end».
En matière de recrutement, l'Entente a annoncé jusque-là l'arrivée du milieu offensif Issad Lakdja (Safa SC/ Liban), et des défenseurs Lahcene Bouziane (ex-USMH) et Kamel Hamidi (ex-MCA).

LIGA

Le Real Madrid a empoché 1,185 milliard d'euros !

Malgré une saison compliquée en termes de résultats sportifs, le Rea Madrid s'en est encore mis plein les poches. Les Madrilènes ont aussi communiqué sur le prix de la rénovation du stade Santiago-Bernabéu. Et la note est salée !

Le 9 juillet dernier, le Paris Saint-Germain a mis un terme à la saison 2024-25 du Real Madrid. Les vainqueurs de la Ligue des Champions ont étrillé les Merengues 4 à 0 en 1/2 finale de la Coupe du Monde des Clubs. Un coup dur pour les pensionnaires du stade Santiago-Bernabéu, qui avaient fait de cette compétition un objectif après avoir échoué à remporter la Liga, la Coupe du Roi et la Champions League. Une année presque blanche pour la Casa Blanca, qui a gagné la Supercoupe d'Europe et la Coupe Intercontinentale de la FIFA. Malgré ces résultats en deçà des attentes, la trésorerie du Real Madrid, elle, se porte bien. Très bien même. Hier, le club de la capitale a publié un bilan financier sur son site officiel.

«Le Real Madrid termine l'exercice 2024-25 avec un résultat après impôts de 24 M€. Les recettes de la saison 2024/25, hors transferts de joueurs, atteignent 1,185 milliard d'euros, soit 10% de plus que l'année précédente, au cours de laquelle le club avait dépassé la barre du milliard d'euros. Une première dans l'histoire du football. Les valeurs de l'EBITDA avant cession (208 M€) et de l'EBITDA (243 M€) réalisées au cours de l'exercice 2024-25 sont les plus élevées jamais atteintes par le club. Le club conserve une situation patrimoniale avec un capital propre de 598 M€, une trésorerie de 166 M€ et une dette nette de 12 M€ (ratio dette/EBITDA 0,0x) au 30 juin 2025.»

Le Real Madrid a aussi précisé concernant la partie sponsoring. «En ce qui concerne l'activité commerciale, au cours de l'exercice 2024/25, le Club a considérablement développé ses activités de merchandising et de sponsoring, notamment grâce à la signature de nouveaux contrats de sponsoring importants.» L'arrivée de Kylian Mbappé a certainement eu un impact à ce niveau-là. Concernant le stade, le club a précisé : «l'exercice 2024/25 a été le premier à ne subir aucune restriction de disponibilité en raison des travaux et à bénéficier d'un niveau élevé d'exploitation des différentes activités récurrentes liées à la billetterie et à l'exploitation commerciale, ce qui s'est traduit par une augmentation significative des revenus.» Il est indiqué ensuite : «certaines activités ne sont pas encore pleinement exploitées, en particulier la restauration et l'organisation de concerts. D'autre part, la commercialisation du produit 'licences de place personnelle' s'est poursuivie en 2024/25, bien que les revenus générés par ce produit aient été inférieurs à ceux de l'exercice précédent en raison de la commercialisation d'un nombre de places moins important. Hors ces revenus provenant des licences, les revenus des activités récurrentes liées à la capacité d'accueil et à l'exploitation commerciale du stade ont été en 2024/25 supérieurs de 38 % à ceux de l'exercice précédent.» Dans la suite du communiqué de presse, l'écurie espagnole a partagé différents chiffres. Et l'un d'entre eux a retenu l'attention. Il s'agit des dépenses liées à la rénovation du stade Santiago-Bernabéu. Elles sont élevées à 1,347 milliard d'euros. Les médias ibériques, dont Mundo Deportivo, rappellent qu'en 2018 le chiffre initialement annoncé pour la rénovation de l'enceinte s'élevait à 575 millions d'euros. Depuis, les champions d'Espagne et d'Europe 2024 ont sollicité deux nouveaux prêts. Le premier date de 2021 et était d'un montant de 225 M€. Il avait été contracté pour le projet de gazon rétractable qui ne figurait pas dans les plans initiaux. En 2023, les Madrilènes font un second prêt de 370 M€. «Le Real Madrid a déjà remboursé 38 millions d'euros de ces prêts, ce qui laisse un solde de 1,132 milliard d'euros sur le principal», précise MD. Le chantier sera achevé en 2025-26 mais les Merengues ont déjà gonflé la note à plus du double du prix initial.



SPORTING CP

Viktor Gyökeres est en train de péter un plomb

VIKTOR Gyökeres continue de forcer son départ à Arsenal, et le Suédois a bien l'intention d'aller au bout de ses idées, lui qui ne veut plus entendre parler de sa direction. La mèche est allumée, et on se demande quand la bombe va exploser. Après une saison tout simplement fabuleuse avec le Sporting (54 buts et 13 passes décisives en 52 matchs), Viktor Gyökeres est désormais habité par l'envie de relever un nouveau challenge. Une aubaine pour son club qui pourrait tout bonnement enregistrer une vente record dans son histoire (le record est détenu par Bruno Fernandes, vendu 65 M€ à Manchester United il y a cinq ans).

Mais visiblement, les dirigeants portugais sont gourmands. Depuis plusieurs semaines, un bras de fer sans relâche est engagé entre le Sporting et Gyökeres, lequel espérait voir sa direction lui faciliter sa sortie à Arsenal en guise de reconnaissance. Si les Gunners font des pieds et des mains pour boucler ce transfert, ils continuent de se heurter à des obstacles importants comme les modalités de paiement fixées par le Sporting et la position du club portugais, inflexible.

Concrètement, le Sporting exige que la part variable des 10 millions d'euros de bonus (en plus de l'indemnité de 63,5 M€) soit facilement atteignable, ce qu'Arsenal conteste. Récemment, Record affirmait que «le risque d'échec total des négociations était sérieux» entre les deux clubs. Autant d'éléments qui ont poussé Gyökeres à sécher la reprise de l'entraînement la semaine dernière, surtout que le Suédois n'a désormais plus du tout l'intention de revenir (il va être sanctionné par son club). D'après CNN Portugal, l'attaquant de 27 ans est écoeuré par le Sporting, et il a même fait vider hier sa maison par des proches afin de forcer son départ en Angleterre. Pendant ce temps-là, le joueur suit attentivement les avancées du dossier depuis Stockholm, lui qui a décidé de tirer un trait sur le Portugal. Les Gunners avaient l'intention de boucler son arrivée, au plus tard, ce vendredi, afin de l'avoir pour leur tournée asiatique qui commencera ce week-end. Visiblement, les chances sont très minces, mais Gyökeres ira au bout de ses idées. Le Suédois est prêt à tout, et il a déjà évoqué avec son agent l'idée de rejoindre le club londonien en prêt dans les derniers jours du mercato, si l'opération n'était pas bouclée avant.

NAPLES

C'est enfin bouclé pour Victor Osimhen !

C'EST un long feuilleton qui prend fin, avec l'accord définitif trouvé entre Naples et Galatasaray pour le transfert de Victor Osimhen. Avec quelques subtilités pour empêcher les clubs de Serie A de le récupérer à court terme. Victor Osimhen va enfin quitter définitivement le Napoli. Une fin d'histoire en eau de boudin, après un titre de champion et de meilleur buteur en 2022-2023. Mais c'est ensuite que le bateau s'est mis à tanguer, entre promesses de départ non tenues et tensions entre le Nigérian et son président Aurelio de Laurentiis. Ce qui a abouti à une mise à l'écart l'été dernier, Galatasaray sauvant la mise à tout le monde en venant obtenir le prêt du joueur. Avec succès, puisqu'Osimhen a inscrit 26 buts en Super Lig, décrochant un titre de champion de Turquie.

Une chose n'a pas bougé, l'intransigeance de De Laurentiis, qui n'a cessé de réclamer le montant de la clause libératoire de son joueur, à savoir 75 M€. Des clubs saoudiens ont essayé, sans succès, des formations italiennes ont espéré (comme la Juventus Turin) et Galatasaray n'a de son côté jamais cessé d'y croire malgré ces montants a priori hors de portée. Et le club stambouliote a bien fait puisque c'est lui qui a tiré son épingle du jeu, en trouvant un accord avec Naples. Les conditions du deal sont ainsi répertoriées par la Gazzetta dello Sport. 40 M€ vont être payés dès maintenant, puis 35 M€ d'ici 2026. Mais le plus surprenant arrive : Galatasaray ne pourra pas revendre Osimhen à un club italien avant 2027, sous peine d'une lourde pénalité qui doublerait le prix d'achat. Aurelio de Laurentiis refusait clairement de voir le Nigérian revenir d'ici un an en Serie A sous d'autres couleurs. Car il y a de grandes chances qu'il brille à nouveau à Galatasaray.

Le club stambouliote frappe en tout cas un très grand coup sur le mercato en bouclant le transfert définitif de Victor Osimhen. En pleine forme, âgé de 26 ans, Osimhen sera un atout de taille pour aller chercher un nouveau titre de champion et pour bien figurer en Ligue des Champions. De son côté, Naples a validé la venue de Lorenzo Lucca, en provenance de l'Udinese, sous la forme d'un prêt payant de 9 M€ avec une obligation d'achat fixée à 26 M€.

PREMIER LEAGUE

MU tombe enfin d'accord avec Brentford pour Bryan Mbeumo !

VOILÀ LA FIN d'un long feuilleton qui aura alimenté tout le début du mercato estival. Après plus de 40 jours de négociations entre Manchester United et Brentford, les deux clubs se sont enfin mis d'accord pour le transfert de l'attaquant Bryan Mbeumo, selon The Athletic. Les deux clubs se sont mis d'accord pour un prix autour de 82 millions d'euros, dont 6 millions en bonus, payable en quatre versements.

Un dénouement favorable pour les Red Devils et le buteur camerounais de 25 ans, auteur de 20 buts en Premier League la saison dernière, qui avait déjà exprimé son souhait de rejoindre les pensionnaires d'Old Trafford, malgré des intérêts d'Arsenal, Newcastle United et surtout Tottenham. Si les derniers détails venaient à être réglés, Mbeumo deviendrait la troisième recrue estivale après Matheus Cunha et le jeune défenseur Diego Leon. La fin d'un dossier interminable.

PAR LA ZAKÂT SUR LES BIENS, UN EQUILIBRE SOCIAL SANS EGAL

La Zakât est un droit sacré et non pas une aumône, au sens commun du terme. Elle revêt dans la philosophie islamique un caractère moral et impératif. C'est également un rite, un acte cultuel qui évoque l'idée de purification physique et spirituelle, comme l'explique avec éloquence le Saint Coran dans les Versets 103 et 104 de la Sourate dite : « Le Repentir » : « Prélève de leurs biens une aumône (la Zakât), par laquelle Tu les purifie et les bénis et prie pour eux. Tes prières leur sont apaisement. Allah est Audient, Omniscient. Ne savent-ils pas que Allah, Seul accepte le repentir de Ses fidèles et accueille leurs aumônes ? Dieu Est l'enclin au repentir, le Miséricordieux. ».

Par CHEIKH TAHAR BADAOUI



En outre, le Verset 71 de la Sourate dite « Le Repentir » ou « At tawbah » stipule : « Les croyants, hommes et femmes sont solidaires les uns des autres, ils encouragent au bien et déconseillent le mal. Ils sont assidus à la Prière, acquittent la Zakât et obéissent à Dieu et à Son Messager, Dieu les accueillera dans le sein de Sa Miséricorde. » Ceci signifie que la communauté bénie par Dieu et comblée par Sa Miséricorde, est la communauté qui met en valeur ses convictions profondes vis-à-vis de la Divinité Suprême ; une communauté dont les membres sont solidaires les uns des autres, tels un corps indivisible, par la piété, l'amour, le respect de l'autre, le sacrifice et l'entraide. Oui, une communauté qui ne cesse de prêcher le bien et d'interdire le mal ; elle entretient avec son Seigneur des liens vertueux d'adoration et de soumission, grâce à l'accomplissement assidu de la Prière et à l'exécution de la Zakât.

Une telle communauté, est non seulement admise parmi les élus du Seigneur dans l'Au-delà, mais également, d'ici-bas. Elle jouit, en effet, de la part du Tout Puissant, d'un bienfait sans égal à savoir : vivre sur terre en consolidée, noble et puissante, honorée et respectée par tous ; une communauté à laquelle le Saint Coran rend hommage en ces termes : « Allah, prend la défense de ceux qui croient. Allah n'aime guère tout traître et ingrat. » (Verset 8 de la Sourate dite « Le Pèlerinage » ou dite « Al hadj ». Plus loin, le Verset 41 précise :« Ceux qui, si en leur donnant puissance sur terre, accomplissent la Prière, acquittent la Zakât, ordonnent le convenable, et interdisent le blâmable. Cependant, c'est à Allah que revient la finalité des choses. ».

De même, notre Vénéré Prophète Salut Divin Sur Lui, rapporte-on de sources authentiques, a dit d'après Ibn Kebcha El Anmâry : « Je jure par trois vérités ; je vous en parle pour les apprendre à savoir : jamais une somme d'argent n'a été diminuée par l'aumône, tout individu, accueillant une quelconque injustice avec endurance, Dieu lui offrira noblesse en récompense, et tout individu tendant sa main pour s'enrichir de la mendicité, Dieu lui ouvrira une issue vers la pauvreté. ».

Cette injonction prophétique met en évidence que la mendicité se présente comme un fléau social, autant que le sont la thésaurisation et l'accumulation démesurée du capital, au détriment de l'investissement et de l'épargne. On ne peut guère s'enrichir par la mendicité, ni promouvoir le développement d'un pays par une politique de consommation ni par les mentalités dégradantes du hasard et du laissez aller.

Les Versets 34 et 35 de la Sourate dite « Le Repentir », mettent en garde tous ceux qui s'engouffrent dans la matière, tous les cupides aveuglés par le désir immodéré des richesses, contre les effets néfastes de ces fléaux. Ces Versets disposent en effet : « Ô vous qui croyez, plusieurs rabbins et moines, dévorent injustement les biens des gens, et obstruent ainsi le chemin d'Allah. A ceux qui thésaurisent l'or et l'argent et ne le dépensent guère dans la voie d'Allah, annonce leur un châtiment douloureux, le jour où (ces trésors) seront portés à l'incandescence dans le feu de l'Enfer et qu'ils en seront cautérisés, fronts, flancs et dos : voici ce que vous aviez thésaurisé pour vous-mêmes. Goûtez de ce que vous thésaurisiez. ».

De même le Verset 180 de la Sourate dite « de la famille de 'Imrân » aborde dans cette idée préventive : « Que ceux qui gardent avec avarice ce qu'Allah leur donne par Sa Grâce, imaginent que cela est bénéfique pour eux. Au contraire, c'est fort désastreux pour eux, au jour de la Résurrection ; où on leur attachera autour du cou, ce qu'ils ont gardé avec avarice. C'est Allah qui possède l'héritage des Cieux et de la Terre. Et Allah, Est parfaitement Connaisseur de ce que vous faites. »

Cette négligence quant à l'acquittement de la Zakât est également consacrée par plusieurs instructions du Prophète Salut Divin Sur Lui, et entre autres : « Selon Abou Huraïra, compagnon du Prophète, que Dieu agrée son âme, le Messager de Dieu a dit, en réprimant toute négligence de la Zakât : « Tout homme riche, n'acquittant pas la Zakât de sa fortune, subira le Jour de la Résurrection les supplices de celle-ci qui se transformera en un serpent, chauve, entaché de deux points noirs, au dessus de ses yeux. Ce reptile l'étranglera alors et le prendra par ses deux mâchoires en lui disant : « je suis ta fortune, je suis ton trésor. » Le Prophète Salut Divin Sur Lui, récita alors le Verset 180 suscité » ; en guise de confirmer le châtiment que subiront dans l'Au-delà les cupides et les avares.

Ces éclaircissements étant donnés, il va falloir se pencher à présent et d'une manière peu exhaustive sur les modalités régissant cet acte cultuel et voir à quelles franges sociales est-elle destinée, conformément aux instructions du Saint Coran et de la Sunna du Prophète.

En effet, cette institution unique permet aux personnes nécessiteuses d'avoir droit à un partage du pain de leurs frères riches sans que ces derniers ne subissent un quelconque préjudice. Sur ces biens en espèces, s'élevant à vingt dinars (en or) ou à deux cent dirhams (en argent), est prélevé après un an suivant leur dépôt, 1/40eme ou 2,5% au profit des pauvres ; le même taux étant applicable pour les sommes plus élevées. Les vingt dinars (en or) dont il s'agit pèsent 85g. Si, par exemple, la valeur d'un gramme d'or est de 1390.00 DA comme c'est le cas en Algérie en 2005, celle des 20 dinars sera donc de cent dix huit mille cent cinquante dinars Algériens. En deçà de ce minimum légal, la « Zakât » n'est point imposable.

De même, lorsque le nombre de têtes de moutons atteint quarante, celui des bovins, trente, celui des camelins cinq, une part déterminée par le législateur en est prélevée pour être distribuée aux nécessiteux et ayants droits.()

Par ailleurs, le Saint Coran prescrit dans le verset 60 de la Sourate « Le Repentir » , les principes qui régissent le budget des dépenses de l'Etat Islamique, que voici : «Les Sadaqāt (ou recettes de l'Etat), ne sont destinées que pour les pauvres, les indigents, ceux qui y travaillent, ceux dont les coeurs sont à gagner,(à l'Islam), au profit de la libération des esclaves, les lourdement endettés, pour toute entreprise dans le sentier de Dieu, (ou œuvre d'utilité publique) ainsi que pour le voyageur en détresse. Telle est la prescription d'Allah et Allah reste Omniscient et Sage. ».

Les huit titres de dépenses, qui couvrent pratiquement tous les besoins d'une collectivité, nécessitent quelques éclaircissements que voici :

A l'age d'or de l'Islam, le terme "Sadaqat" qui se traduit ici par « Recettes de l'Etat » comprend toutes les taxes payées par les musulmans à leur gouvernement, en temps normal : taxe sur l'agriculture, les mines, le commerce et l'industrie, les troupeaux d'élevage, les épargnes etc ...

En sont exclus les impôts provisoires des temps exceptionnels, les revenus prélevés sur les non musulmans, sujets ou étrangers, ainsi que toute contribution non obligatoire. La littérature juridique de l'Islam de cette époque- là, surtout les nobles et éloquentes instructions de notre Vénéré Prophète, Salut Divin Sur Lui, ne laissent aucun doute sur l'emploi du terme " Sadaqat " en ce sens. Il ne s'agit point d'aumônes; les aumônes ne sont ni obligatoires ni déterminées quant à la quantité ou à l'époque de l'acquittement; (on les appelle"Infaq fi Sabil Allah", dépense dans le sentier de Dieu ou " Tatauwa", charité volontaire).

Parmi les bénéficiaires des dépenses de l'Etat, les deux premières catégories mentionnées : " fuqara et massakin ", (besogneux et pauvres) qui sont presque synonymes, ont donné cours à une divergence d'opinions. C'est ainsi qu'il ressort de la noble parole et la vertueuse pratique du second Calife Omar Ibn El khettab, que Dieu agrée son âme, " les fuqara " sont les pauvres parmi les musulmans, tandis que " Massakin ", désigne les pauvres parmi les ressortissants étrangers, domiciliés en terre d'Islam, ou les citoyens de confession différente : juifs, chrétiens…

A suivre

FESTIVAL ALGÉ RIRE

Des sketchs pleins les zygomatiques

Devant une salle comble de 1 400 spectateurs à l'Opéra d'Alger Boualem-Bessaïh, le festival Algé Rire a ouvert sa 7e édition dans une ambiance survoltée. Entre humour engagé, scènes de la vie quotidienne et diversité des voix, cette soirée d'ouverture a révélé tout le potentiel d'une scène comique algérienne en pleine effervescence.



Organisé par Broshing Events sous le haut patronage du ministère de la Culture et des Arts, le gala d'ouverture a réuni une pléiade d'humoristes nationaux et issus de la diaspora venus célébrer le rire, la diversité et les réalités algériennes dans toute leur richesse. Animée par un Farid Chamekh en grande forme, la soirée a débuté sur une note engagée et inattendue. Il a rendu un hommage aux Jeux Olympiques de Paris 2024, et surtout à la force féminine algérienne à travers une référence directe à Imane Khelif, la boxeuse visée par des critiques injustes. « Tout le monde ne connaît pas encore la force de la femme algérienne, mais elle finira par s'imposer », a déclaré Farid Chamekh, sous les applaudissements d'un public conquis.

Le premier à monter sur scène fut Mouaadh Bennaceur, membre de la troupe Algé Rire et originaire de Batna. Il a livré un sketch détonant sur les mariages chaouis, les résultats du baccalauréat et les éternels rapports conflictuels entre parents algériens et enfants. En coulisses, ému, il a confié que « en tant qu'humoriste habitué aux petites salles, jouer à l'Opéra d'Alger, c'était un rêve. En montant sur scène, j'ai reçu une vague d'émotions. Je ne m'attendais pas à voir autant de monde, j'espère avoir été à la hauteur ».

Il ajoute que « le public était de toutes les générations. Nos textes sont préparés avec notre équipe artistique qui nous aide à affiner chaque sketch. Même si je vise plutôt les jeunes, j'essaie d'adapter mes thèmes aux familles aussi. Jouer avec des artistes issus de la diaspora m'a permis d'échanger sur nos scènes respectives ».

C'est ensuite Youness Hanifi qui a pris le relais, avec une performance centrée sur les folies du quotidien, les contradictions des jeunes et la complexité des relations familiales. Pour sa première en Algérie, il a su faire rire avec intelligence et spontanéité.

La soirée a également été marquée par la montée sur scène de Farès Barket, l'un des coups de cœur du public. Originaire d'Annaba, l'humoriste a captivé la salle par son charme naturel, sa présence scénique désinvolte et son humour mordant. Avec une légèreté assumée et un sens du timing remarquable, il a enchaîné les punchlines sur la vie dans les quartiers populaires, ses débuts artistiques hésitants, sa relation parfois burlesque avec un producteur, et même… une improbable after party qui a déclenché l'hilarité générale. Farès a su, en quelques minutes, instaurer une complicité sincère avec le public, comme s'il racontait ses anecdotes à des amis de toujours.

En fin de spectacle, il nous a affirmé que « j'étais stressé avant de monter sur scène vu le nombre de spectateurs, mais une fois lancé, j'ai senti que le public suivait. Je les ai sentis vraiment réceptifs. C'était une chance unique d'être programmé à côté d'un grand nom comme Abdelkader Secteur. Travailler avec des artistes qui ont l'habitude des scènes internationales m'a beaucoup appris. »

Sur scène, Juste Inès a affirmé avec brio que l'humour féminin algérien avait toute sa place. Avec une énergie contagieuse, elle a abordé sans complexe des sujets de société, de genre et de vie quotidienne, entre sarcasme, tendresse et insolence. En marge du gala, elle a déclaré que « c'est une fierté de voir cette salle comble. J'adore jouer dans de grandes salles, cela me donne une énergie incroyable. J'invite le public algérien à venir découvrir les humoristes de chez nous, il y a une vraie richesse dans notre scène ». La soirée s'est clôturée avec le retour très attendu d'Abdelkader Secteur, figure emblématique de l'humour populaire algérien. Fidèle à lui-même, il a enchaîné les observations acérées sur les problèmes de couple, les voyages en Turquie, autrefois touristiques, aujourd'hui souvent médicaux : « Avant, on allait à Istanbul pour voir la mosquée bleue. Maintenant, on revient avec des pansements et des cheveux implantés ! », a-t-il lancé dans un éclat de rire général.

Meriem Djouder

10E ÉDITION DU FESTIVAL ROMAFRICA

Le film «La Terre de la Vengeance» à l'affiche

LE LONG métrage « La Terre de la Vengeance » du réalisateur Anis Djaad est à l'affiche de la 10e édition du RomAfrica Film Festival, qui se tient du 20 au 21 juillet à la Casa del Cinema, en plein cœur du parc Villa Borghese à Rome. Ce rendez-vous cinématographique incontournable met à l'honneur les créations venues de tout le continent africain.

Présenté dans la section longs-métrages de fiction, le film poursuit ainsi son parcours international après plusieurs sélections remarquées dans des festivals arabes et africains, notamment à Oran, au Caire, et lors du Festival Littérature et Cinéma de la Femme à Saïda, où il avait remporté le Khalkhal d'or.

« La Terre de la Vengeance » suit l'histoire de Djamel (Samir El Hakim), un homme libéré après cinq années de prison pour corruption. Revenu à la vie civile, il découvre une existence bouleversée : sa femme l'a quitté, emmenant leur fils, et il a tout perdu. Il retourne alors dans son village natal, près de Mostaganem, pour tenter de reconstruire sa vie et redonner sens à son existence en réhabilitant les terres familiales. Mais les tensions du passé et les cicatrices sociales resurgissent, l'obligeant à affronter ses démons et à choisir entre vengeance ou renaissance.

Aymen D.

MUSÉE PUBLIC DES ARTS ET TRADITIONS POPULAIRES DE MÉDÉA :

Une immersion dans l'œuvre de Dinet



LE MUSÉE public national des arts et traditions populaires de Médéa accueille une exposition exceptionnelle dédiée à Étienne Dinet, figure emblématique de la peinture orientaliste. L'événement est organisé en partenariat avec le musée public Nasr-Eddine Dinet de Bou Saâda, qui prête seize œuvres du célèbre peintre, réalisées dans son oasis adoptive. L'exposition se poursuivra jusqu'au 30 juillet.

Présentées dans le patio du musée, les œuvres exposées illustrent les paysages, us et coutumes de la région, et capturent avec réalisme la vie quotidienne des populations paysannes de l'époque.

Le coup d'envoi de cette manifestation, placée sous le slogan « Inspirée par l'histoire... les lettres dessinent et les couleurs racontent », a été donné par Samia Younsi, directrice du musée de Médéa.

Au-delà des toiles, l'exposition propose une expérience immersive grâce à des vidéos animées par intelligence artificielle, regroupées sous le thème « Quand les peintures prennent vie ». Ce dispositif innovant vise à revitaliser le patrimoine culturel local de manière ludique et interactive.

Étienne Dinet, converti à l'islam sous le nom de Nasr-Eddine Dinet, est l'un des principaux représentants de la peinture orientaliste. Il a réalisé plus de 500 œuvres, dont certaines ornent encore aujourd'hui les demeures de collectionneurs fortunés. Le musée Dinet de Bou Saâda en conserve douze, et œuvre activement à en récupérer d'autres, notamment auprès des musées algériens et de collectionneurs privés.

Par ailleurs, le musée a reçu un don de 33 copies de tableaux, offerts par l'ambassade de Belgique en Algérie. Ces reproductions ont été réalisées par le peintre Édouard Vercheft, comme l'a précisé le chargé de communication du musée.

L'exposition offre également un éclairage sur le contexte historique et social dans lequel Dinet a évolué. Les œuvres sélectionnées illustrent des scènes de vie familiale et religieuse, de cérémonies, de jeux et fêtes, ainsi que la beauté des femmes algériennes, dans une approche sensible et documentaire.

Pour Leïla Bouazza, directrice du musée Dinet de Bou Saâda, l'exposition, organisée à l'invitation de Samia Younsi, « revêt un caractère exceptionnel dans la mesure où elle permet de faire connaître le riche patrimoine que recèlent nos musées et d'encourager leur fréquentation par le public ».

Nabil B.



www.jeune-independant.net
Fondé le 28 mars 1990
QUOTIDIEN NATIONAL D'INFORMATION

Maison de la Presse
Tahar-Djaout
1, rue Bachir-Attar,
Place du 1er-Mai
16016 Alger

Tél. :
(020) 06.44.02
(070 25.19.19
Fax : (020) 06.38.26

Edité par la SARL Groupe Presse et Communication au capital de 9 764 000 DA

Gérant
ALI MECHERI
Directeur de la publication
BOUDJEDRI TAHAR
(KAMEL MANSARI)

IMPRESSION
SIMPRAL

PUBLICITÉ
Régie pub JI
Tél. : (021) 66.26.13
Fax : (021) 66.06.10
jeuneindependant@yahoo.fr
CONTACTEZ AUSSI
ANEP
« POUR VOTRE PUBLICITE S'ADRESSER A : L'Entreprise Nationale de communication, d'Edition et de Publicité » Agence ANEP 01, Avenue Pasteur Alger.

Téléphone : (020) 05.20.91
(020) 05.10.42
Fax: (020) 05.11.48
(020) 05.13.45
(020) 05.13.77
E-mail: agence.regie@anep.com.dz
programmation.regie@anep.com.dz
agence.oran@anep.com.dz
agence.annaba@anep.com.dz
agence.ouargla@anep.com.dz
agence.constantine@anep.com.dz

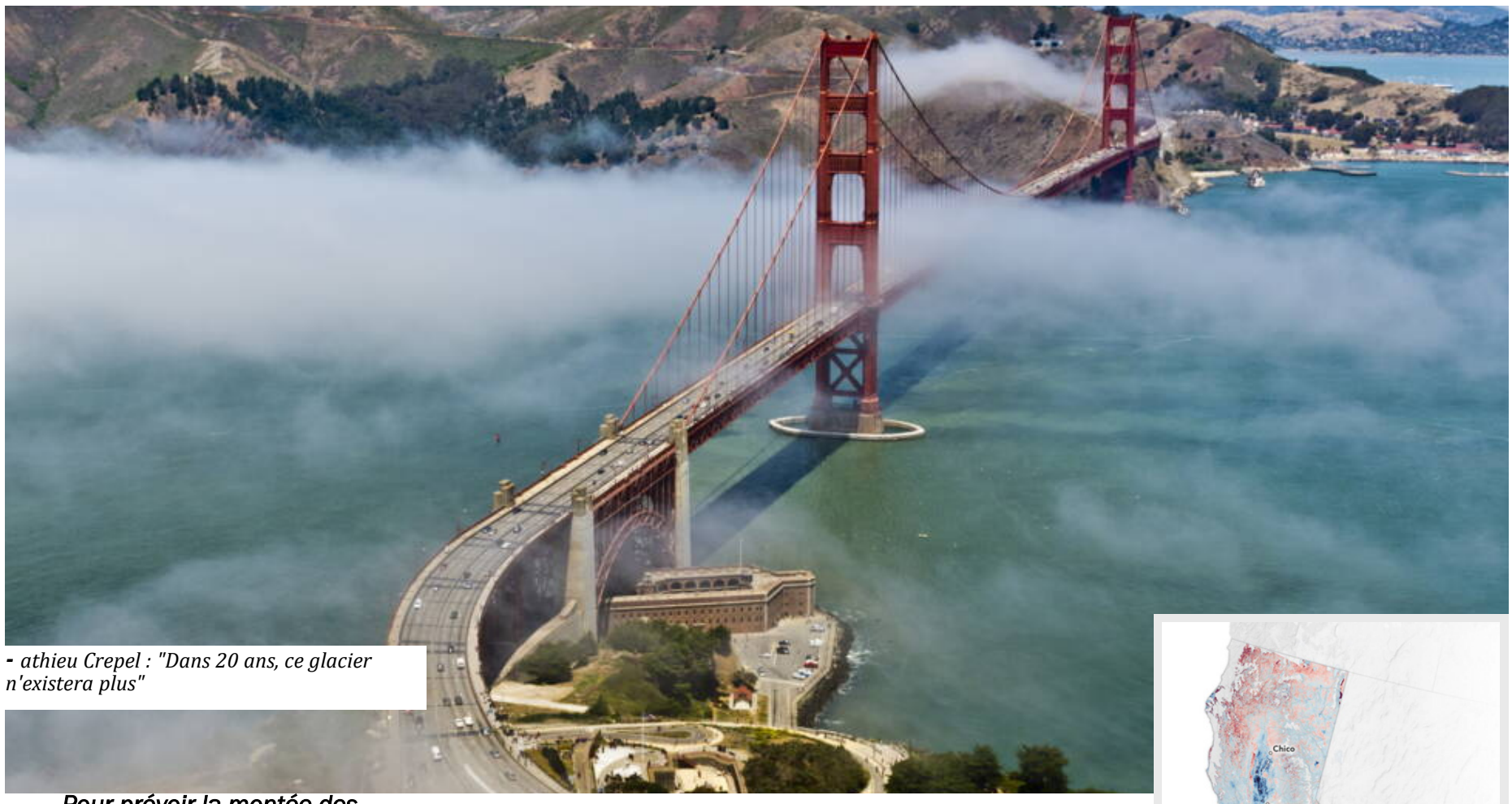
BUREAUX RÉGIONAUX

- Annaba
 3, rue Ibn Khaldoun, Annaba
 Mob. : (0662) 18.41.81
 Fax : (038) 80.20.36
- Tizi Ouzou
 6, rue Capitaine Si Abdallah
 15 000
 Tizi Ouzou
 Tél. : (026) 22.95.62
 Fax : (026) 22.95.62
- Constantine
 Maison de la persse Ahmed Taâkoucht,
 Constantine
 Tél-Fax : (031) 66.32.64
- Bejaïa
 Bejaïa : Centre Commercial SABRACHOU, Quartier Sghir
 Bureau N°10
 N° Tél : 034-12-66-21
 Email : ljibejaia@yahoo.fr
- TipasaB.P. 66-A
 42 000 Tipasa
 Tél. : (024) 43.60.26

© 1990-2025

Jeune-Indépendant. Tous droits réservés. Reproduction partielle ou totale, par quelque procédé que ce soit, interdite sans autorisation expresse de la Direction.
Les documents remis, envoyés ou électroniquement transmis au journal ne sont pas retournés et ne peuvent faire l'objet d'aucune réclamation, sauf accord écrit préalable.

La Californie sous les eaux? Des scientifiques de la NASA tracent une carte précise de l'affaissement des sols



- athieu Crepel : "Dans 20 ans, ce glacier n'existera plus"

Pour prévoir la montée des eaux, il ne suffit pas de surveiller la fonte des glaces et le gonflement de l'océan sous l'effet de la chaleur : les terres situées le long des côtes s'affaissent et se soulèvent par endroits. Une équipe de la NASA s'est penchée sur le cas de la Californie (Jet Propulsion Laboratory)

D'ici à 2050, le niveau de la mer en Californie devrait augmenter de 15 à 37 centimètres par rapport aux niveaux de l'an 2000. Si la fonte des glaciers et des calottes glaciaires ainsi que le gonflement de l'océan sous l'effet de la chaleur en sont les principaux facteurs, ce ne sont toutefois pas les seuls.

"Dans de nombreuses régions du monde, à l'instar du sol analysé sous San Francisco, la terre descend plus vite que la mer ne monte", a ainsi déclaré le Dr Marin Govorcin, chercheur en télédétection, dans un communiqué du Jet Propulsion Laboratory (NASA) où il exerce, en collaboration avec l'Agence américaine d'observation atmosphérique (NOAA).

Son équipe est à l'origine d'une étude publiée fin janvier dans la revue Science Advances (M. Govorcin et al., 2025) combinant des données issues d'un radar satellite (Sentinel-1 de l'Agence spatiale européenne) et d'un système mondial de navigation (GNSS) afin de suivre les mouvements d'élévation et d'affaissement de plus de 1 600 kilomètres de la côte californienne, centimètre par centimètre.

Une estimation de montée des eaux doublée

Les auteurs de l'étude ont ainsi repéré les "points chauds" – notamment les villes, les plages et les aquifères (roches gorgées d'eau douce) – les plus exposés à la montée des eaux à l'heure actuelle et dans les décennies à venir

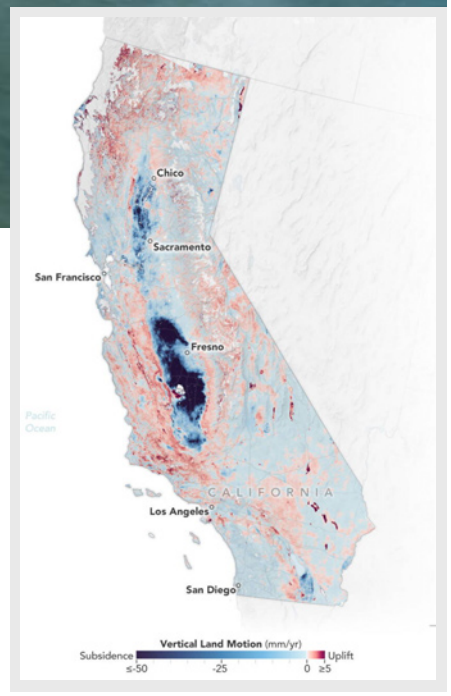
En se concentrant sur la région de la baie de San Francisco (San Rafael, Corte Madera, Foster City et Bay Farm Island), ceux-ci ont constaté que les terres s'affaissaient à un rythme régulier de plus de 10 millimètres par an, principalement en raison de la compaction des sédiments.

Or, si l'on tient compte de cet affaissement dans les parties les plus basses de ces zones, le niveau de la mer pourrait alors s'élever de plus de 45 centimètres d'ici à 2050, ont-ils calculé. C'est plus du double de l'estimation régionale de 19 centimètres, basée uniquement sur les données des marégraphes (appareils de mesure en mer).

Injection de fluides vs. pompage d'eau souterraine

Toutes les zones côtières de Californie, cependant, ne s'enfoncent pas. Les chercheurs ont par exemple identifié des points chauds de soulèvement de plusieurs millimètres par an au niveau du bassin d'eau souterraine de Santa Barbara, qui se reconstitue régulièrement depuis 2018, ainsi qu'à Long Beach, où l'extraction et l'injection de fluides ont lieu dans le cadre de la production de pétrole et de gaz.

Le long de terrains côtiers accidentés (montagnes de Big Sur en aval de San Francisco, péninsule de Palos Verdes à Los Angeles), l'équipe a repéré des zones locales de mouvement vers le bas associées à des "glissements de terrain à évolution lente".



En Californie du Nord, ils ont également constaté des tendances à l'affaissement dans des zones où l'érosion a probablement joué un "rôle clé".

Au centre de l'État, dans les parties de la vallée centrale qui s'affaissent rapidement (jusqu'à 20 centimètres par an), les mouvements sont en revanche influencés par le pompage des eaux souterraines, pointe l'étude.

C'est en effet l'une des principales causes de subsidence, c'est-à-dire d'effondrement des sols à travers le monde.

Découverte du plus grand lac thermal souterrain du monde à 100 mètres de profondeur en Albanie

EN 2024, des chercheurs tchèques ont confirmé une intuition qu'ils avaient depuis trois ans. Le lac thermal souterrain qu'ils ont trouvé dans le sud de l'Albanie est bien le plus grand du monde en son genre.

Une large colonne de vapeur au-dessus des montagnes leur avait mis la puce à l'oreille. En 2021, alors qu'ils exploraient la région albanaise de Leskovik, une équipe de recherche tchèque financée par la Fondation Neuron est tombée sur une très grande étendue d'eau, sous terre. Au fond d'un abysse de 100 mètres, ce qui semblait être un vaste lac thermal les attendait, rapporte Live Science. Mais l'équipe manquait alors d'outils pour mesurer cette étendue d'eau. En 2024, les scientifiques y sont retournés pour confirmer leur intuition : il s'agit du plus grand lac thermal souterrain du monde.

"Lors de notre exploration initiale, nous avions créé une carte simple de l'endroit avec nos quelques outils et avions très vite réalisé que nous venions de découvrir quelque chose d'extraordinaire", a confié Richard Bouda, l'un des membres de l'expédition, à Euronews. Grâce à des outils de mesure plus précis, l'équipe Neuron – qui publie un compte rendu de l'expédition sur son site internet, en tchèque – a pu confirmer cette découverte exceptionnelle. Le lac de la vallée Vromoneri, au sud de l'Albanie, mesure 138 mètres de long pour 42 mètres de large. Il contient environ 8 335 m³ d'eau chaude. À titre de comparaison, les deux plus grands lacs thermaux situés en surface, le Frying Pan Lake en Nouvelle-Zélande et le lac Héviz, en Hongrie, contiennent respectivement 200 000 m³ et 71 000 m³ d'eau.

Une découverte rendue possible grâce à des outils de mesure de pointe

Si les scientifiques ont pu mesurer le lac, qu'ils ont baptisé Neuron, avec précision, malgré sa localisation en profondeur au cœur d'une montagne, c'est grâce à un scanner LiDAR. L'instrument utilise des rayons lasers pour estimer les distances et créer des modèles 3D de ce qu'il mesure. "Nous travaillons aussi avec des hydrologues pour analyser la partie immergée du lac, avec un sonar", explique Richard Bouda. Les recherches autour du lac thermal sont loin d'être terminées. Les scientifiques voudraient désormais comprendre comment la cavité qui l'entoure s'est formée. Selon les premiers éléments relevés, l'eau du lac est saturée de sulfure d'hydrogène qui, au contact de l'air, s'oxyde et crée de l'acide sulfurique. Il semble que cet acide ait lentement dissous la roche calcaire pour la transformer en gypse.

Les chercheurs espèrent avoir l'occasion d'explorer davantage la cavité et le lac

Il est fort probable que les géologues du monde entier soient désormais attirés par cette partie de l'Albanie pour venir y faire des recherches. Mais si les chercheurs n'ont découvert le lac qu'il y a quatre ans, ce n'est pas dû au hasard.

GPT-5 ne serait pas aussi impressionnant que prévu, OpenAI change de stratégie

Les progrès de l'IA commenceraient-ils à ralentir ? C'est en tout cas ce que suggèrent les derniers tests d'Orion, le prochain modèle phare d'OpenAI, qui ne montrerait pas les améliorations spectaculaires auxquelles nous avaient habitués les versions précédentes.



Après avoir révolutionné le monde de l'IA avec ChatGPT fin 2022, OpenAI fait face à un nouveau défi : les limites du scaling. Les employés qui ont testé Orion, nom de code du successeur de GPT-4, rapportent des progrès moins impressionnants qu'attendus. Cette situation pousse l'entreprise à repenser sa stratégie de développement.

Un ralentissement qui pose question

Les premiers tests d'Orion montrent qu'il atteint les performances de GPT-4 après seulement 20% de son entraînement, ce qui pourrait sembler prometteur. Mais le gain final en qualité serait moins spectaculaire que le bond observé entre GPT-3 et GPT-4.

Dans certains domaines comme le code, Orion ne serait même pas systématiquement meilleur que son prédécesseur. Une situation qui tranche avec l'euphorie qui avait accompagné le lancement de GPT-4 en mars 2023. La raison principale ? La disponibilité limitée de données d'entraînement de qualité. OpenAI se retrouve confronté à un problème que les spécialistes redoutaient depuis longtemps : on ne peut pas améliorer indéfiniment les performances uniquement en augmentant la taille des modèles.

Une nouvelle approche en développement

Face à ce constat, OpenAI ne reste pas les bras croisés. L'entreprise a créé une équipe dédiée, baptisée « foundations », chargée d'explorer de nouvelles pistes d'amélioration. L'une des approches envisagées consiste à utiliser des données synthétiques générées par d'autres modèles d'IA. Le modèle pourrait d'ailleurs abandonner la nomenclature « GPT » traditionnelle, signe d'un changement de paradigme. Sam Altman, le PDG d'OpenAI, mise notamment sur la multimodalité comme fonctionnalité phare, permettant au modèle de traiter naturellement texte, images et vidéos.

Les attentes restent néanmoins élevées pour ce nouveau modèle attendu début 2025. Microsoft, partenaire privilégié d'OpenAI, affirme qu'il pourrait « passer les examens de qualification d'un doctorant » et promet des avancées significatives en matière de raisonnement. Ce ralentissement apparent des progrès marque peut-être moins une limite technologique qu'une évolution naturelle vers des améliorations plus qualitatives que quantitatives. Après tout, même les premiers ordinateurs ont connu une phase similaire, passant de bonds spectaculaires en puissance à des optimisations plus subtiles mais tout aussi importantes.

Un mystérieux prototype d'iPhone sans bouton physique fait surface



UN MYSTÉRIEUX prototype d'iPhone équipé de boutons haptiques vient d'être découvert dans un centre de recyclage électronique. Cette trouvaille rare nous offre un aperçu fascinant des expérimentations d'Apple en matière d'innovation tactile.

Le monde des prototypes Apple nous réserve toujours des surprises intéressantes. Cette fois-ci, c'est un modèle baptisé « Vesica Piscis » qui fait surface, situé quelque part entre l'iPhone 13 Pro et l'iPhone 14 Pro. La particularité de cet appareil ? Il embarque une technologie de boutons haptiques qui n'a jamais vu le jour sur les modèles commercialisés.

Un prototype pas comme les autres

Ce mystérieux iPhone se distingue d'abord par son logo arrière inhabituel. Exit la pomme croquée, place à un symbole mathématique formé par l'intersection de deux cercles, le vesica piscis, déjà aperçu sur des prototypes d'AirTag. L'appareil dispose d'un unique bouton de volume allongé, contrairement aux deux touches habituelles. Cette configuration s'inscrivait dans le « Project Bongo », une initiative d'Apple visant à développer des boutons à retour haptique.

Les composants internes révèlent un véritable puzzle technologique, mélangeant des éléments des iPhone 13 Pro et 14 Pro, avec une carte mère totalement inédite. Certaines pièces comme les caméras sont même factices, remplacées par du plastique transparent.

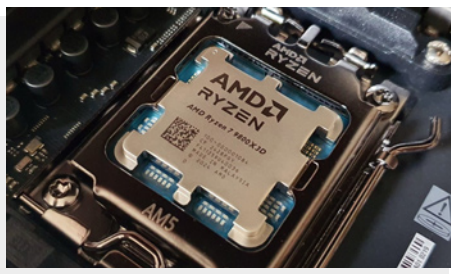
Les dessous du Project Bongo

Le système de boutons haptiques devait initialement équiper toute la gamme iPhone 16. La technologie reposait sur un moteur électromagnétique baptisé « Bongo Haptic Engine », fonctionnant sur le même principe que le Taptic Engine actuel.

Le projet a finalement été abandonné début 2023 suite à des problèmes techniques persistants. Apple n'a pas complètement renoncé aux innovations tactiles puisqu'un nouveau bouton capacitif, développé sous le nom de code « Project Nova », serait prévu pour les futurs iPhone.

Ce prototype nous rappelle qu'Apple n'hésite pas à explorer des pistes audacieuses, même si toutes n'aboutissent pas. Une philosophie qui n'est pas sans rappeler le bouton Home à retour haptique de l'iPhone 7, première expérimentation réussie de la marque dans ce domaine. Qui sait, peut-être que ces boutons haptiques referont surface dans une future génération d'iPhone, une fois la technologie parfaitement maîtrisée ?

Test AMD Ryzen 7 9800X3D : aucun doute, le meilleur joueur, c'est bien lui !



LA SORTIE des Ryzen 9000X en plein cœur de l'été aura été l'occasion d'une petite déception, car leurs performances ludiques n'étaient peut-être pas aussi élevées qu'attendu par certains. Mais pour AMD, rien d'anormal : pour le jeu vidéo, ce sont les processeurs X3D qu'il faut viser, et le Ryzen 7 9800X3D entend remettre les pendules à l'heure. Y parvient-il ?

8 cœurs Zen 5, comme sur le 9700X

Sept mois après la sortie des Ryzen 7000X, AMD avait lancé le Ryzen 9 7900X3D/7950X3D avant de distribuer le Ryzen 7 7800X3D. Les délais sont aujourd'hui raccourcis, et la méthode change un peu. On ne parle plus que de quatre mois d'écart, et c'est le Ryzen 7 9800X3D qui ouvre le bal avec des Ryzen 9 9900X3D/9950X3D qui n'arriveront que plus tard… peut-être en début d'année prochaine.

En revanche, ce qui ne change pas, c'est la philosophie derrière ce 9800X3D. Il s'agit donc toujours de garder un unique CCD, comme sur les 9600X et 9700X, lequel se trouve associé à un die de cache supplémentaire, le fameux 3D Vertical Cache. Vertical, car il est bien question d'empiler les deux dies, mais de manière différente de ce qui était réalisé jusqu'à présent.

Nintendo attaque le streamer qui utilisait des jeux piratés, pas encore sortis et émulés dans ses lives

QU'ONT en commun Zelda: Echoes of Wisdom et Mario & Luigi : Brothership, à part être dans l'écurie Nintendo ? Leur diffusion illégale par le streamer Jesse Keighin, alias EveryGameGuru. Le papa de la Switch le poursuit d'ailleurs en justice, et lui fait risquer jusqu'à 150 000 dollars par infraction et la saisie de son matériel. Si celles et ceux qui se sont déjà frottés à Nintendo s'y sont piqués, cela n'était semble-t-il pas encore le cas des streamers. Et l'on peut dire que pour un coup d'essai, c'est un coup de maître, mais surtout un coup de massue que la firme japonaise a réalisé auprès de l'un d'entre eux : Jesse Keighin, EveryGameGuru pour les intimes.

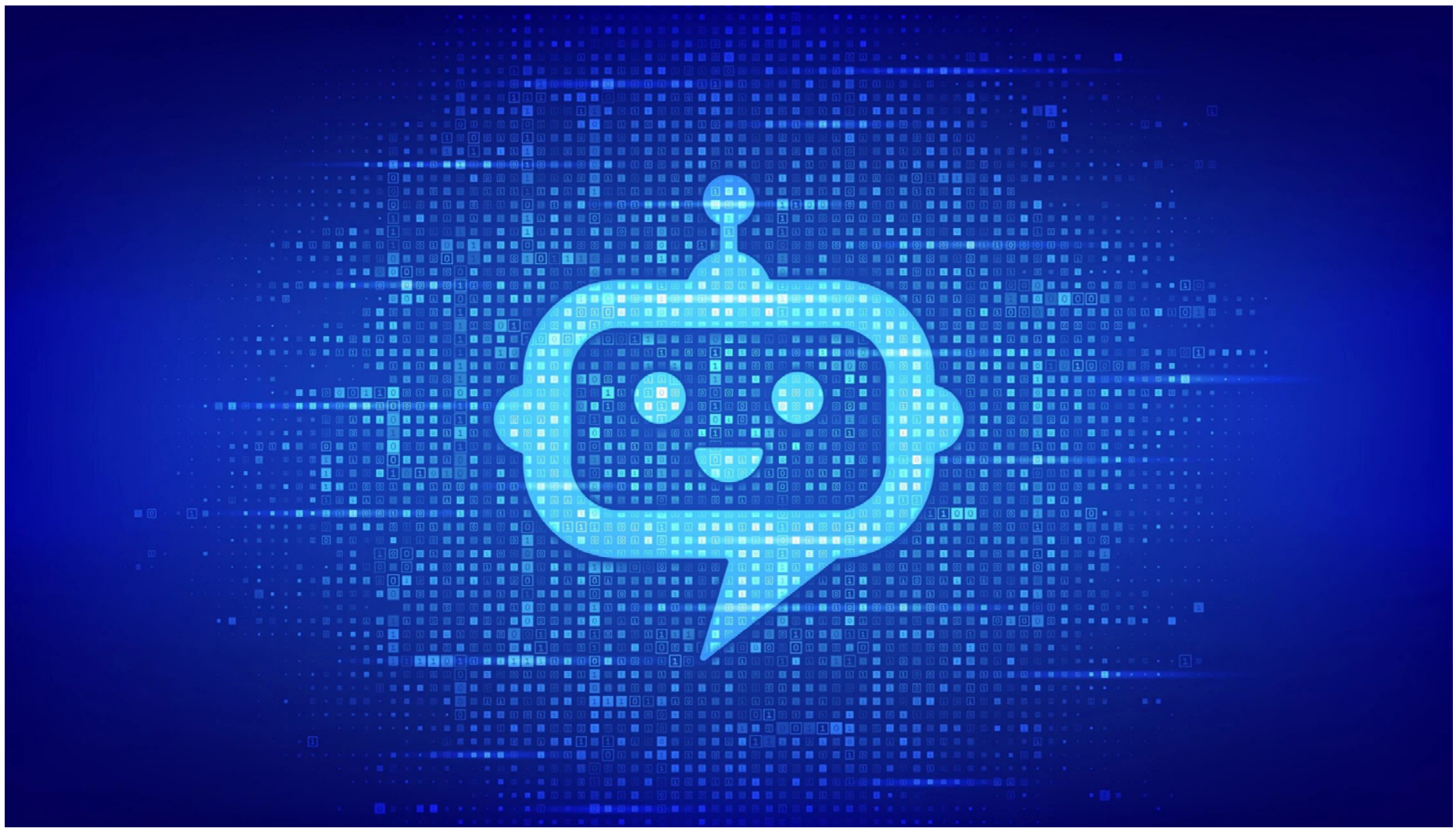
Après avoir obtenu gain de cause contre l'émulateur Yuzu en février dernier, Nintendo s'attaque maintenant au streamer qui diffuse des jeux piratés avant leur sortie et le poursuit pour avoir streamé dix jeux Nintendo non sortis ces deux dernières années. des blockbusters comme The Legend of Zelda: Echoes of Wisdom, Mario & Luigi: Brothership ou encore Super Mario Party Jamboree. Le streamer est resté sourd aux nombreux avertissements et fermeture de ses chaînes YouTube et Twitch, continuant tranquillement ses activités, sans oublier au passage de se payer la tête de Nintendo, en déclarant avoir « un millier de comptes jetables ».

EveryGameGuru, un streamer qui a poussé le bouchon trop loin en diffusant des jeux émulés et piratés

La situation de Jesse Keighin est particulièrement délicate, car il a cumulé les mandats. Non content de diffuser des jeux avant leur sortie, il utilisait des émulateurs comme Yuzu et Ryujinx pour faire tourner des copies piratées sur PC. Pour les profanes, ces logiciels contournent les protections techniques de Nintendo en utilisant des clés cryptographiques obtenues illégalement.

Pour ne rien arranger, le streamer partageait publiquement les liens vers ces émulateurs et les fichiers nécessaires pour les faire fonctionner, pour inciter ses abonnés et spectateurs à pirater à leur tour.

Le fondateur d'Instagram critique l'usage des chatbots IA à des fins purement commerciales



Kevin Systrom, cofondateur d'Instagram, a exprimé des réserves sur les chatbots d'intelligence artificielle, critiquant leur mode de fonctionnement, centré sur l'engagement des utilisateurs plutôt qu'une véritable volonté d'aider. Il a dénoncé une approche similaire à celle des réseaux sociaux.

Lors d'un événement organisé par Startup Grind aux États-Unis, Kevin Systrom, cofondateur d'Instagram, a exprimé ses inquiétudes quant à l'évolution des chatbots d'intelligence artificielle. Selon lui, ces outils privilégieraient davantage « l'engagement » des utilisateurs que l'apport d'une aide vraiment utile — une dérive qui rappelle, selon lui, les mécanismes addictifs utilisés par les réseaux sociaux.

Une stratégie d'engagement questionnée

Systrom a notamment pointé du doigt une pratique courante des chatbots, qui consiste à relancer l'utilisateur avec de nouvelles questions après chaque réponse. « C'est une manière de gonfler artificiellement les indicateurs d'engagement, un procédé que nous connaissons bien dans le monde des réseaux sociaux », a-t-il déclaré.
Sans nommer directement une entreprise, Systrom semble viser les principaux acteurs de l'IA générative, à commencer par OpenAI et ses concurrents, qui misent sur l'interaction continue pour maintenir l'attention des utilisateurs.

Convivialité excessive et critiques de ChatGPT

Cette déclaration intervient dans un contexte où des critiques récurrentes ont émergé concernant la convivialité excessive de ChatGPT, certains utilisateurs estimant que l'IA était trop « amicale » et esquivait les réponses directes.
En réponse, OpenAI a présenté ses excuses, expliquant que ce comportement était le résultat de « retours d'utilisateurs à court terme ». Toutefois, certains observateurs estiment que cette approche vise avant tout à gonfler les indicateurs commerciaux, plutôt qu'à améliorer véritablement les algorithmes.
Systrom, de son côté, considère que ce phénomène ne relève pas d'un simple hasard ou d'une erreur technique, mais d'une stratégie délibérée.
Il critique la « conception axée sur les questions » des chatbots, qu'il analyse comme un moyen de booster des métriques comme « le nombre d'utilisations quotidiennes » et le « temps de présence », au détriment de l'apport d'informations pertinentes et concrètes.
Pour lui, cette tactique rappelle celle utilisée par des plateformes comme Facebook et Instagram durant leur phase de croissance, où l'engagement était l'objectif principal.

Qu'est-ce que MCP (Model Context Protocol) ? Le protocole modèle-contexte, qui lie IA et données, enfin expliqué



MCP est la clé pour libérer le plein potentiel de l'IA en entreprise, dans le cloud et au-delà. Voici pourquoi.
Il y a de fortes chances que, à moins que vous ne soyez déjà plongé dans la programmation de l'IA, vous n'ayez jamais entendu parler de Model Context Protocol (MCP). Mais, croyez-moi, vous en entendrez parler.
Le MCP s'impose rapidement comme une norme fondamentale pour la prochaine génération d'applications alimentées par l'IA. Développé en tant que norme ouverte par Anthropic fin 2024, MCP est conçu pour résoudre un problème central dans l'écosystème de l'IA : Comment connecter de manière transparente et sécurisée de grands modèles de langage (LLM) et des agents d'IA au vaste paysage en constante évolution des données, des outils et des services du monde réel.

La société d'IA Anthropic explique qu'au fur et à mesure que les assistants d'IA et les LLM qui les sous-tendent s'améliorent, "même les modèles les plus sophistiqués sont limités par leur isolement par rapport aux données - piégés derrière des silos d'information et des systèmes hérités. Chaque nouvelle source de données nécessite sa propre implémentation personnalisée, ce qui rend les systèmes réellement connectés difficiles à mettre à l'échelle".

MCP est la réponse d'Anthropic

MCP est la réponse d'Anthropic. L'entreprise affirme qu'elle fournira un "standard universel et ouvert pour connecter les systèmes d'IA aux sources de données, en remplaçant les intégrations fragmentées par un protocole unique". C'est bien beau. Mais de nombreuses entreprises ont prétendu que leur norme universelle serait la réponse à tous vos problèmes technologiques. Cependant, comme le souligne XKCD, si vous avez 14 normes différentes et que vous essayez ensuite de fournir une norme unique pour résoudre les problèmes de tout le monde, vous aurez au final 15 normes différentes.
Ce n'est pas si grave, nous avons déjà des protocoles d'intégration pour l'IA, les programmes et les interfaces de programmation d'applications (API). Pour l'instant, les autres rivaux importants des MCP sont le protocole Agent-to-Agent (A2A) de Google, les outils d'automatisation du flux de travail tels que Zapier et Pica et, bien sûr, des API et de kits de développement logiciel (SDK) propres à chaque fournisseur. Cependant, je pense que MCP deviendra rapidement la norme d'interopérabilité de l'IA.

Qu'est-ce que MCP ?

Je considère MCP comme un adaptateur universel de données d'IA. Comme le dit l'entreprise Aisera, vous pouvez considérer MCP comme un "port USB-C pour l'IA. Tout comme l'USB-C a normalisé la façon dont nous connectons les appareils, le MCP normalise la façon dont les modèles d'IA interagissent avec les systèmes externes.
En d'autres termes, Jim Zemlin, directeur exécutif de la Fondation Linux, décrit MCP comme "une couche de communication fondamentale pour les systèmes d'IA, un peu comme HTTP pour le web". Plus précisément, MCP définit un protocole standard, basé sur JSON-RPC 2.0. Il permet aux applications d'intelligence artificielle d'invoquer des fonctions, de récupérer des données et d'utiliser des prompts à partir de n'importe quel outil, base de données ou service, par le biais d'une interface unique et sécurisée.
Pour ce faire, il suit une architecture client-serveur avec plusieurs composants clés.
Ces composants sont les suivants
Hôte: L'application alimentée par l'IA (par exemple, Claude Desktop, un environnement de développement intégré (IDE), un chatbot) qui a besoin d'accéder à des données externes.

HORAIRES DES PRIÈRES

| ANNABA | | | | | CONSTANTINE | | | | | ALGER | | | | | OUARGLA | | | | | CHLEF | | | | | MOSTAGANEM | | | | | ORAN | | | | |
|---|
| Fadjr | Dohr | Açr | Maghrib | Icha | Fadjr | Dohr | Açr | Maghrib | Icha | Fadjr | Dohr | Açr | Maghrib | Icha | Fadjr | Dohr | Açr | Maghrib | Icha | Fadjr | Dohr | Açr | Maghrib | Icha | Fadjr | Dohr | Açr | Maghrib | Icha | Fadjr | Dohr | Açr | Maghrib | Icha |
| 03:38 | 12:35 | 16:26 | 19:46 | 21:25 | 03:46 | 12:40 | 16:29 | 19:54 | 21:27 | 03:58 | 12:54 | 16:44 | 20:06 | 21:43 | 04:10 | 12:45 | 16:26 | 19:46 | 21:14 | 04:08 | 13:01 | 16:50 | 20:12 | 21:47 | 04:14 | 13:06 | 16:55 | 20:16 | 21:51 | 04:18 | 13:09 | 16:57 | 20:19 | 21:53 |

LE JEUNE INDÉPENDANT

N° 8239 – SAMEDI 19 JUILLET 2025

www.jeune-independant.net direction@jeune-independant.net

Meteo

	Maximales	Minimales
Alger	36°	24°
Oran	32°	25°
Constantine	42°	21°
Ouargla	43°	28°

LUTTE CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX ENFANTS

Une commission intersectorielle installée

À l'occasion de la Journée nationale de l'enfance, célébrée chaque 15 juillet, la ministre de la Solidarité nationale, de la Famille et de la Condition de la femme, Soraya Mouloudji, a annoncé l'installation officielle d'une commission intersectorielle chargée de lutter contre les violences physiques faites aux enfants. Une initiative majeure pour consolider les dispositifs de protection de l'enfance.

La cérémonie officielle s'est tenue à Alger, sous le slogan «Avec amour et soin, nous vous entourons». Outre la ministre, plusieurs membres du gouvernement étaient présents, notamment les ministres de l'Education, de la Jeunesse et de l'Environnement, ainsi que des représentants d'organismes internationaux, de la société civile et des forces de sécurité.

Dans son discours, Soraya Mouloudji a rappelé que la protection de l'enfance est une priorité nationale, placée au cœur des préoccupations du président de la République, Abdelmadjid Tebboune. Elle a annoncé, à cette occasion, la mise en place d'une commission intersectorielle réunissant plusieurs départements ministériels, institutions sécuritaires et représentants de la société civile, pour prendre en charge le dossier sensible des agressions physiques sur les enfants. Cette commission, installée sous l'égide du ministère de la Solidarité nationale, est chargée d'élaborer une stratégie nationale autour d'une vision anticipative et intégrée, afin de garantir une protection maximale des enfants et d'assurer à la fois justice et prévention.

La commission intersectorielle a été structurée en quatre groupes de travail thématiques, reflétant une approche globale et multidisciplinaire, à savoir la prévention sociale, la prévention éducative et pédagogique, l'encadrement juridique, la protection et la prise en charge des victimes.



Soraya Mouloudji.

Ces groupes devront formuler des propositions concrètes qui seront rassemblées dans un document final à soumettre aux autorités compétentes, afin de renforcer les mécanismes de lutte contre toutes les formes de violence et d'abus à l'encontre des enfants.

En parallèle, Mme Mouloudji a annoncé le lancement prochain d'un guide national de référence pour l'amélioration des programmes pédagogiques dans les structures d'accueil de la petite enfance. Ce document, en cours de finalisation, vise à améliorer la qualité de l'encadrement éducatif dans ces établissements, à renforcer les valeurs de l'identité nationale, tout en s'ouvrant aux sciences et aux nouvelles technologies.

Une conférence nationale sera organisée pour valider ce guide, avec la participation d'universitaires, de professionnels de l'enfance et d'acteurs associatifs. Le guide deviendra obligatoire dès la prochaine rentrée sociale pour l'ensemble des structures spécialisées dans l'accueil de la petite enfance à l'échelle nationale.

La ministre a également mis l'accent sur la nécessité de prendre en charge les enfants vulnérables, notamment les orphelins, les enfants en situation difficile ou vivant avec un handicap. Elle a insisté sur l'importance de l'accompagnement psychologique et de l'intégration des enfants dans la vie culturelle, artistique et sportive, afin de favoriser leur épanouissement.

Consciente des nouveaux défis liés aux réseaux sociaux et à l'exposition numérique, elle a appelé à renforcer l'éducation aux valeurs, à la citoyenneté et à la culture, pour protéger les enfants contre les risques contemporains.

Des activités éducatives et ludiques ont ponctué cette Journée nationale, ateliers de cybersécurité, de découverte scientifique, d'arts plastiques, et expositions d'œuvres d'enfants organisées par les institutions du secteur, avec la participation de la Gendarmerie nationale, de la Sûreté nationale et de la Protection civile.

Lynda Louifi

AMÉLIORATION DU CADRE DE VIE À AKBOU

Une batterie de projets lancée

L'ASSEMBLÉE populaire communale (APC) d'Akbou a adopté, lors d'une session extraordinaire tenue à la fin de la semaine dernière, le budget supplémentaire pour l'exercice 2025. Evalué à 107 milliards de centimes, ce budget est largement consacré à l'amélioration du cadre de vie des citoyens.

Parmi les projets phares approuvés figure le lancement d'une étude en vue de la réalisation d'un centre d'enfouissement technique à Taharcht, doté d'une enveloppe de 3 milliards de centimes. Ce projet vient compléter la déchèterie intercommunale en cours d'achèvement, répondant ainsi aux besoins croissants de la commune en matière de gestion des déchets.

Pour l'année en cours, les recettes communales sont estimées à 2 839 906 896,26 DA, contre des dépenses s'élevant à 1 173 387 303,31 DA, dégageant ainsi un excédent de 1 666 519 592,95 DA.

Lors des travaux de cette session, les élus ont également fait le point sur les programmes exécutés, notamment ceux liés à la section équipement et investissement. Plusieurs secteurs ont été examinés : sport, alimentation en eau potable, voirie, assainissement, commerce et éducation avec, entre autres, la fourniture de produits alimentaires pour les cantines scolaires et l'extension des établissements primaires. «Ces projets contribueront à améliorer la situation socio-économique de la commune et le cadre de vie des citoyens, du moins à court terme», a indiqué un élu.

Le président de l'APC, M. Mouloud Salhi, a précisé que près de 60 % du budget supplémentaire 2025 sont alloués à l'aménagement du territoire, incluant la voirie, l'eau potable et le revêtement des trottoirs.

Par ailleurs, l'Assemblée a validé, à la majorité, le procès-verbal d'adjudication du marché de gros des fruits et légumes Benhamouche-Amrane pour un montant de 12 milliards de centimes. Le contrat de location court du 1er juillet 2025 au 31 mai 2028. Un visa a également été accordé pour un avenant au projet de construction du stade des Martyrs, dont les travaux sont confiés à la Sarl EFM-Industrie Hamidouche. Le renouvellement des contrats de location des locaux commerciaux de la commune a également été approuvé. En matière d'éducation, l'APC a adopté un projet pour la construction et l'extension de quatre salles de classe à l'école primaire de Tiharkathine, confié à l'entreprise ETB-TCE Sabry Chenna. La même entreprise réalisera trois salles supplémentaires à l'école Bouktit, dans le cadre d'un marché conclu l'année précédente.

L'Assemblée a aussi validé les marchés de fourniture de produits alimentaires pour les cantines scolaires en prévision de la rentrée 2025/2026, incluant fruits, légumes, viande rouge désossée et poulet.

S'agissant des infrastructures, plusieurs projets liés à la voirie et à l'alimentation en eau potable ont été adoptés : réalisation du réseau de voirie à Thimourt (Sarl Travaux publics et souterrains Maâkini) et alimentation en eau potable au profit du village Meliha (EER BTPH Belmahdi Salah).

Enfin, un réajustement de la délibération n° 70 du 10 novembre 2023 a été effectué pour le projet de voirie à Ifrane, confié à la Sarl Tout-Hydro. Le renouvellement du réseau AEP des villages Tifrith et Tiharkathine, lancé en 2022, a également été confirmé. Il est pris en charge par l'EURL ECE Makoudi Kaci.

N. Bensalem



LE MINISTRE SUD-AFRICAIN À L'UNIVERSITÉ DE BLIDA

Echanges autour de l'innovation et de la recherche

LE MINISTRE sud-africain des Sciences, de la Technologie et de l'Innovation, le professeur Blade Nzimande, a salué, mercredi dernier à Blida, le niveau des universités algériennes, en particulier dans le domaine de la recherche scientifique.

En visite à l'Institut des études aéronautiques et spatiales de l'université Saâd Dahlab - Blida 1, le ministre a exprimé l'intérêt de son pays pour « le renforcement de la coopération bilatérale, notamment dans les domaines de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique «. Il a souligné que cette visite avait permis à lui-même ainsi qu'à la délégation qui l'accompagnait de constater le niveau d'excellence de l'enseignement supérieur en Algérie, lequel « s'appuie fortement sur les technologies de pointe «, a-t-il affirmé.

À cette occasion, le professeur Nzimande a visité la plateforme technologique aéronautique de l'Institut, qui regroupe plusieurs laboratoires de recherche spécialisés, notamment dans les télécommunications filaires et sans fil ainsi que les systèmes aéronautiques. Il a reçu des explications détaillées sur les missions et le fonctionnement de cette infrastructure de recherche et de formation.

De son côté, le recteur de l'université Saâd Dahlab, le professeur Mohamed Benzina, a rappelé que les relations de coopération entre son établissement et les universités sud-africaines remontent à plus d'une décennie. « Ces relations ont abouti à la signature de plusieurs accords et devraient prochainement se concrétiser par de nouveaux projets en cours de finalisation «, a-t-il précisé.

La visite s'est achevée par une série de conférences en visioconférence, animées par deux professeurs algériens établis en Afrique du Sud, en présence du ministre sud-africain, des membres de sa délégation, ainsi que d'enseignants et de chercheurs algériens. À cette occasion, le ministre Nzimande est également intervenu pour mettre en avant l'importance du partenariat scientifique et technologique entre l'Algérie et l'Afrique du Sud.

T. Bouhamidi